

Rapport sur compte administratif

Présenté par Gérard Cosme
Président de l'EPT Est Ensemble
et François Birbes
Vice-président délégué aux finances

2015

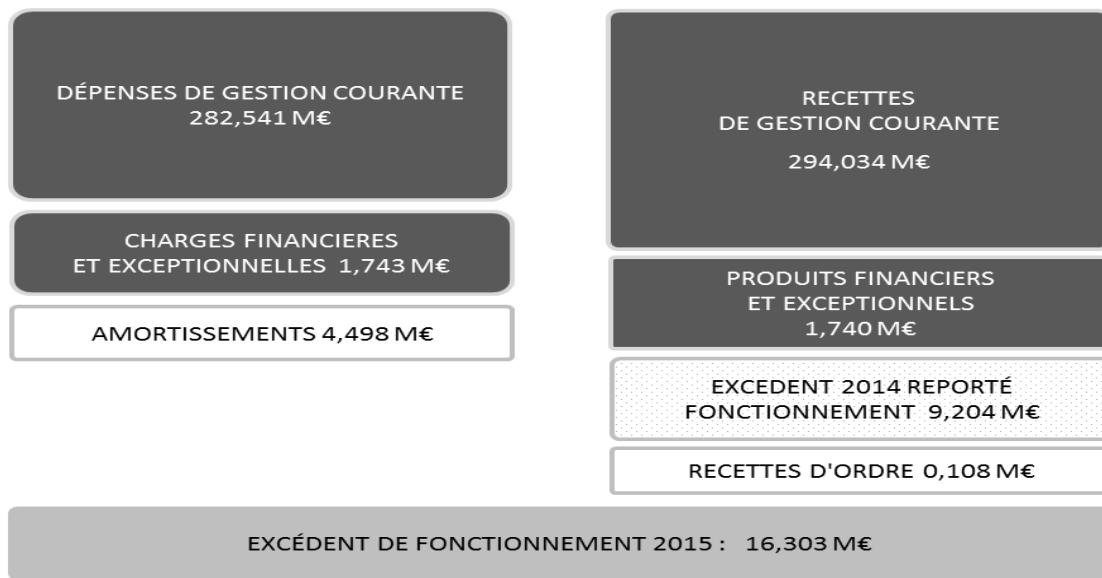


Sommaire

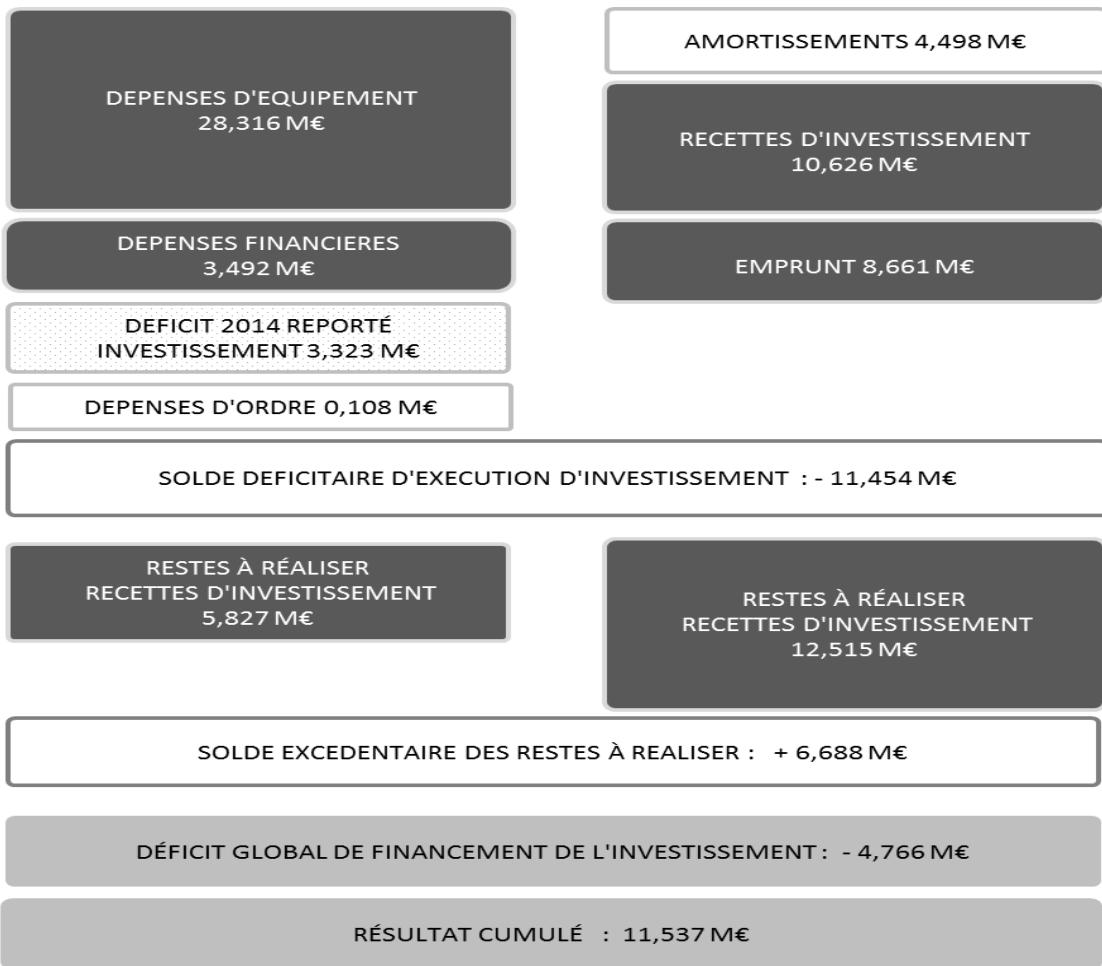
Préambule	5
I. PRESENTATION GENERALE DE L'EXERCICE 2015.....	6
A. Les grands équilibres budgétaires.....	6
1. Le budget principal	6
2. Le budget annexe d'assainissement	9
3. Le budget annexe des projets d'aménagement.....	12
B. Les taux d'exécution.....	14
1. Le budget principal	14
2. Le budget annexe d'assainissement	15
3. Le budget annexe des projets d'aménagement.....	16
C. La situation financière fin 2015.....	17
II. LE BUDGET PRINCIPAL.....	19
A. Présentation d'ensemble	19
B. Le fonctionnement.....	20
1. Les recettes réelles de la section de fonctionnement.....	20
2. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement.....	32
C. L'investissement.....	44
1. Les recettes réelles.....	44
2. Les dépenses réelles.....	49
III. LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT	58
A. Présentation d'ensemble	58
B. Le fonctionnement.....	58
1. Les recettes d'exploitation.....	58
2. Les dépenses d'exploitation.....	60
C. L'investissement.....	61
3. Les recettes d'investissement	61
4. Les dépenses d'investissement	62
IV. LE BUDGET ANNEXE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT	65
A. Présentation d'ensemble	65
B. Le fonctionnement.....	66
1. Les recettes de fonctionnement (hors ZAC des Lilas)	66
2. Les dépenses de fonctionnement (hors ZAC des Lilas)	66
C. L'investissement (hors ZAC des Lilas).....	67
1. Les recettes d'investissement	67
2. Les dépenses d'investissement	68
IV. DETTE ET GESTION DE TRESORERIE.....	71
A. La dette propre	71
1. Eléments consolidés de présentation	71
2. Le profil d'extinction de la dette	72
B. La gestion de trésorerie.....	73

Préambule

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



I. PRESENTATION GENERALE DE L'EXERCICE 2015

A. Les grands équilibres budgétaires

1. Le budget principal

Au terme de l'exercice 2015, l'exécution budgétaire sur le budget principal permet de dégager les équilibres suivants :

❖ **Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement 2015 de 16,303 M€**

Le montant des recettes de fonctionnement atteint 295,88 M€ (dont 295,77 M€ de recettes réelles de fonctionnement) et celui des dépenses 288,78 M€ (dont 284,24 M€ de dépenses réelles).

Sur les opérations de l'exercice, la section de fonctionnement présente donc un résultat positif de 7,099 M€. En intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de 2014 (9,203 M€ dont 5,768 M€ correspondant à l'affectation d'une partie de l'excédent cumulé du budget d'assainissement).

❖ **Section d'investissement : déficit global d'investissement 2015 de - 4,766 M€**

Le résultat global de la section d'investissement se compose du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement au titre des opérations de l'exercice 2015 (-8,13 M€) et du solde des restes à réaliser 2015 (+6,68 M€)

En 2015, le montant total des recettes d'investissement atteint 23,785 M€ (dont 19,306 M€ de recettes réelles) et celui des dépenses d'investissement 31,916 M€ (dont 31,808 M€ de DRI). Sur les opérations 2015, la section d'investissement présente donc un solde déficitaire de - 8,131 M€. En intégrant le déficit d'investissement reporté 2014 (-3,322 M€), le solde d'exécution de la section d'investissement 2015 est donc positif et s'élève à - 11,453 M€.

En intégrant le solde excédentaire des RAR 2015 (+ 6,68 M€), le besoin de financement s'élève à 4,766 M€.

❖ **Affectation du résultat du compte administratif 2015**

L'excédent dégagé doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ce qui justifie l'inscription d'une recette d'un montant de 4,766 M€ en excédent de fonctionnement capitalisé (au compte 1068).

Parallèlement le solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement (-11,453 M€) est inscrit sur la ligne codifiée D001 et le solde de l'excédent de la section de fonctionnement (soit 11,537 M€) reversé au budget principal sur la ligne codifiée R002.

COMpte ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL

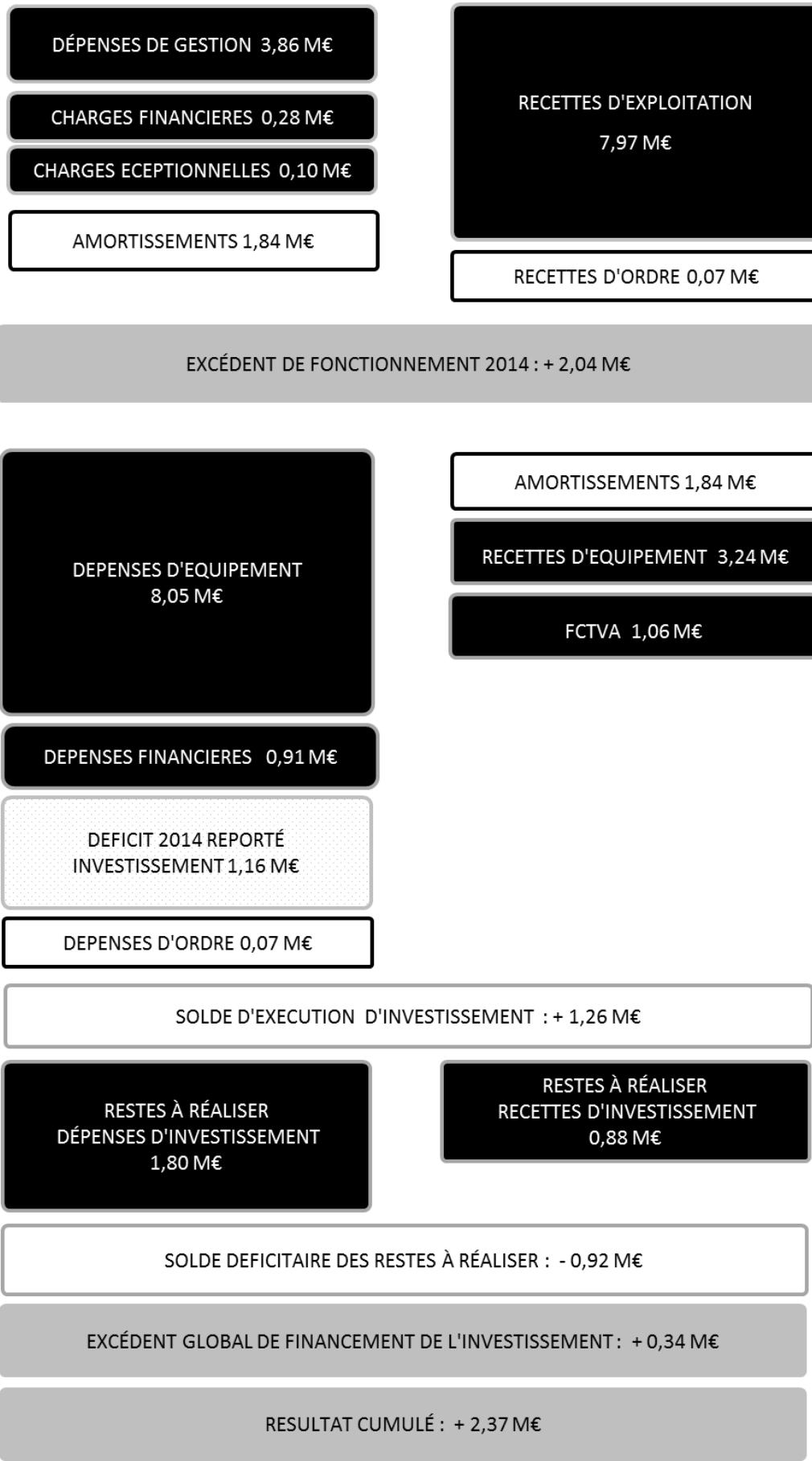
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	REVENUS	SOLDE
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2015			
SOLDE RÉSIDUEL DE L'EXERCICE 2014	31 919 964,10	27 735 869,01	- 3 116 095,09
SOLDE DÉBUT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34 228 181,97	32 745 689,01	- 11 453 841,87
RESIDES À REALISER 2015	32 745 689,01	12 514 747,12	6 827 250,53
RESIDES D'UN FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT	41 065 291,16	36 300 844,13	4 766 150,00

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT



2. Le budget annexe d'assainissement

Au terme de l'exercice 2015, l'exécution budgétaire sur le budget annexe assainissement permet de dégager les équilibres suivants :

❖ Section d'exploitation : excédent de fonctionnement 2015 de 2,037 M€

Le montant des recettes de fonctionnement atteint 8,12 M€ (dont 8,05 M€ de recettes réelles d'exploitation) et celui des dépenses 6,09 M€ (dont 4,24M€ de dépenses réelles d'exploitation).

Sur l'exercice, la section d'exploitation présente donc un résultat positif de 2,037 M€.

❖ Section d'investissement : excédent global d'investissement 2015 de + 0,34 M€

Le résultat global de la section d'investissement se compose du solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement sur 2015 (+1,26 M€) et du solde des restes à réaliser 2015 (-0,92 M€)

En 2015, le montant total des recettes d'investissement atteint 11,458 M€ (dont la majorité issue de l'inscription sur le compte 1068 de 5,32M€ conformément à la délibération n°2015-04-10-04) et celui des dépenses d'investissement 9,035M€ (dont 8,965 M€ de DRI). Sur les opérations 2015, la section d'investissement présente donc un résultat excédentaire de + 2,423 M€. En intégrant le déficit d'investissement reporté 2014 (-1,161 M€), le solde d'exécution de la section d'investissement 2015 est donc positif et s'élève à +1,26 M€.

En intégrant le solde négatif des RAR 2015 (-0,92 M€), le résultat cumulé s'élève à + 0,34 M€.

❖ Affectation du résultat du compte administratif 2015

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2015 (2,037 M€) est affecté à la section de fonctionnement en R002 et le solde d'exécution 2015 en recette de la section d'investissement en R001 (1,26 M€).

COMpte ADMINISTRATif 2015 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPitre - LIBELLE	BP 2015	Ajustements	TOTAL BUDGET 2015	MANDATS	RATTACHEMENTS	TOTAL CA 2015	% EXEC.	RECETTES D'EXPLOITATION														
								DEM	DU 2015	EMIS	RATTACHEMENTS	CHAPitre - LIBELLE	BP 2015	Ajustements	TOTAL BUDGET 2015	TITRES EN S	RATTACHEMENTS	TOTAL CA 2015	% EXEC.			
011- CHARGES DE GESTION COURANTE	2 976 340,00	-	2 976 340,00	2 030 149,14	664 008,03	2 694 757,17	90,6%					013 - ATTENDITIONS DE CHARGES										
012- CHARGES DE PERSONNEL ET TRAIS ASSIMILÉS	1 206 201,00	-	1 206 201,00	1 066 444,03	1 166 444,03	1 166 444,03	96,7%					70- PRODUITS DES SERVICES										
CHAPitres GLOBALISES DE DEFENSES	4 182 355,00	-	4 182 355,00	3 365 553,17	664 008,03	3 365 553,17	92,3%					74- DOTATIONS ET PARTICIPIATIONS - SUBVENTIONS										
66- CHARGES FINANCIERES	33 286,00	-51 840,00	28 012,00	233 986,89	46 169,94	281 159,83	99,7%					75- AUTRES PRODUITS										
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	811,00	131 75,50	132 007,50	311 577,87	986,15	122 514,02	77,7%					76- PRODUITS FINANCIERS										
TOTAL DES DEPENSES BUDGETÉES D'EXPLOITATION	4 566 562,00		79 323,56	4 565 554,59	3 632 165,89	711 744,12	92,4%					77- PRODUITS D'EXCEPTIONNELS (ADJUSSEMENT)										
												TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	6 517 246,56									
												642- TRANSFERT VERS LA SECTION DIVX (AMORTISSEMENT)										
												643- OPERATIONS DORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION										
												TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	65 948,00									
												TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	6 533 074,56									
												R002 EXCEDENT REPORTÉ DE 2014										
												RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES										
												6 533 074,56		- 66 156,61	6 466 918,95							
												DEPENSES	RECETTES	SOLDE								
												6 533 074,56	- 66 156,61	6 466 918,95								
												OPERATIONS DE L'EXERCICE 2015	6 533 074,56									
												R002 EXCEDENT REPORTÉ de 2014	0,00									
												EXCEDENT DE CLÔTURE	6 533 074,56									

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPitre - LIBELLE	BP 2015	Ajustements	TOTAL BUDGET 2015	RAR 2015	% EXEC.	CHAPitre - LIBELLE	BP 2015	Ajustements	TOTAL BUDGET 2015	RAR 2015	% EXEC.	RECETTES D'INVESTISSEMENT												
												DEM	DU 2014	EMIS	RATTACHEMENTS	CHAPitre - LIBELLE	BP 2015	Ajustements	TOTAL BUDGET 2015	TITRES EN S	RATTACHEMENTS	TOTAL CA 2015	% EXEC.	
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 507 62,41	-	1 507 62,41	1 367 100,29	666 520,41	476 001,16	10,0%					13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES												
21- IMMOBILISATIONS corporelles	9 192 411,66	-1 114 835,61	8 077 248,15	6 429 137,64	1 328 409,61	-	78,9%					16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES												
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	13 350,20	-1 630 000,00	1 030 000,00	945 292,72	-	91,8%						21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
Opérations d'équipement	2 660 000,00	-										23- IMMOBILISATIONS EN COURS												
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	13 371 564,27		2 869 554,63	8 048 094,44	8 048 700,77	1 634 411,17	76,7%					108- EXCEDENTS DE FONDS DIVERS ET RESERVES												
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	91 500,00	-	91 500,00	91 545,24	-	-	100,0%					109- EXCEDENTS DE FONDS D'INVESTISSEMENT												
26- PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTAC	1 305 500,00	-	1 305 500,00	915 498,24	-	-	100,0%					110- EXCEDENTS DE FONDS D'INVESTISSEMENT												
27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	915 500,00	-	915 500,00	915 498,24	-	-	100,0%					111- EXCEDENTS DE FONDS D'INVESTISSEMENT												
45x- OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS	14 268 154,27	-2 869 554,63	11 398 598,44	8 865 198,01	1 084 411,17	-	78,9%					112- EXCEDENTS DE FONDS D'INVESTISSEMENT												
TOTAL DES DEPENSES BUDGETÉES D'INVESTISSEMENT	15 511 754,20		1 160 651,93					121- EXCEDENTS DE FONDS D'INVESTISSEMENT																
												122- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												123- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												124- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												125- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												126- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												127- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												128- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												129- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												130- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												131- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												132- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												133- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												134- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												135- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												136- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												137- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												138- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												139- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												140- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												141- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												142- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												143- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												144- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												145- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												146- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												147- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												148- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												149- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												150- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												151- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												152- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												153- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												154- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												155- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												
												156- EXCEDENTS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS												

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE GESTION COURANTE
0,212 M€

CHARGES FINANCIERES 0,064 M€

OPERATIONS D'ORDRE
AMORTISSEMENT ET COMPTA DE STOCKS
2,443 M€

RECETTES DE GESTION COURANTE
2,187 M€

OPERATIONS D'ORDRE
AMORTISSEMENT ET COMPTA DE STOCKS
0,527 M€

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : - 5 307,10 euros

DEFICIT 2014 REPORTÉ
INVESTISSEMENT 0,09 M€

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
3,445 M€

DEPENSES D'EQUIPEMENT
10,281 M€

EMPRUNT
4,446 M€

DEPENSES FINANCIERES 1,775 M€

RECETTES D'ORDRE
2,431 M€

DEPENSES D'ORDRE
0,515 M€

SOLDE DEFICITAIRE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : - 2,259 M€

RESTES À RÉALISER
RECETTES D'INVESTISSEMENT
1,7 M€

SOLDE EXCEDENTAIRE DES RESTES À REALISER : + 1,7 M€

DEFICIT GLOBAL DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT : - 0,559 M€

RÉSULTAT CUMULÉ : - 0,564 M€

3. Le budget annexe des projets d'aménagement

Au terme de l'exercice 2015, l'exécution budgétaire sur le budget annexe projets d'aménagement permet de dégager les équilibres suivants :

❖ **Section de fonctionnement en léger déséquilibre : - 5 307,10 euros**

Sur 2014, le montant total des recettes de fonctionnement atteint 2,713 M€ (dont 2,186 M€ de recettes réelles liées à la réalisation d'une vente sur la ZAC des Lilas) et celui des dépenses de fonctionnement 2,718 M€ (dont 0,276 M€ de dépenses réelles).

La section de fonctionnement du budget annexe des projets d'aménagement fait donc l'objet d'un très léger déficit (-5.307,10 euros), exceptionnel sur ce budget dont l'équilibre repose sur flux depuis le budget principal à la clôture de l'exercice.

❖ **Section d'investissement : déficit global d'investissement de 0,559 M€**

Le résultat global de la section d'investissement (ou besoin de financement) se compose du solde des opérations de l'exercice (- 2,259 M€) et de celui des restes à réaliser 2015 (+ 1,7 M€)

Sur 2015, le montant total des recettes d'investissement atteint 10,32 M€ (dont 7,98 M€ de recettes réelles) et celui des dépenses d'investissement 12,57 M€ (dont 12,06 M€ de dépenses réelles). La section d'investissement présente donc un résultat négatif de -2,249 M€. En intégrant le déficit d'investissement reporté de 2014 (- 9 824,96 €), le solde d'exécution 2015 de la section d'investissement est donc déficitaire (-2,259 M€).

Au global, et malgré le solde positif des restes à réaliser 2015 (+1,7 M€ liés à l'emprunt souscrit en fin d'exercice auprès de la Banque postale et non mobilisé à ce jour), la section d'investissement fait apparaître un besoin global de financement (-0,559 M€).

❖ **Règles d'équilibre et affectation du résultat du compte administratif 2015**

Pour rappel, un compte administratif doit être équilibré ou en tout état de cause ne peut présenter un déficit supérieur à 5% des recettes réelles de fonctionnement.

Le déficit constaté en section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation en D002 (- 5 037,10 euros) et le solde d'exécution de la section d'investissement 2015 fait l'objet d'une affectation en D001 (-2 259 084,21 €).

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

		CHAPITRE - LIBELLE		BP 2015		Ajustements		TOTAL MANDATS		RATTACHEMENTS		TOTAL CA 2015		% EXEC.		
011. CHARGES DE GESTION COURANTE		2 274 856,00	-319 011,00	1 955 885,00	183 417,89	28 255,00		217 766,89	10,8%			2 016 281,00	2 016 281,00	100,0%		
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		500	500	1 955 885,00	183 417,89	28 255,00		217 766,89	10,8%			1 267 392,00	1 193 540,00	152 756,63	13,8%	
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 274 856,00	-319 011,00	1 955 885,00	183 417,89	28 255,00		217 766,89	10,8%						17 673,44	100,0%
66. CHARGE FINANCIERES		183 640,00	-17 025,00	113 915,00	53 683,96	10 460,48		64 124,44	56,3%			3 493 033,00	3 493 033,00	3 493 033,00	100,0%	
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES		300,00	-	300,00	-	-		-	0,0%			12 977,20	12 977,20	12 977,20	100,0%	
68. DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS		-	-	-	-	-		-	-			-	-	-	-	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 460 536,00	-389 431,00	2 079 165,00	237 155,85	38 755,48		215 891,33	13,3%			3 749 603,00	- 933 562,80	3 156 040,20	2 186 730,05	69,3%
042. TRANSFERT VERS LA SECTION D'AMORTISSEMENT		379 612,00	-447 86,00	331 756,00	2 431 270,41	243 720,41						2 238 13,00	2 238 13,00	515 104,59	23,0%	
043. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		21 474,00	-9 461,00	12 073,00	11 588,44	11 588,44						9 401,00	9 401,00	11 588,44	96,0%	
044. DES DEPENSES D'OBJETS DE FONCTIONNEMENT		376 066,00	-45 227,00	322 839,00	2 446 860,05	73,05						3 402 019,00	3 402 019,00	536 602,13	23,6%	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 241 622,00	-847 688,00	5 393 934,00	2 679 994,40	38 755,48		216 740,28	56,4%			8 241 622,00	- 834 955,60	5 466 265,20	2 713 443,18	56,2%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		CHAPITRE - LIBELLE		BP 2015		Ajustements		TOTAL EMISSIONS		RATTACHEMENTS		TOTAL EMISSIONS		% EXEC.	
70. PRODUITS DE SERVICES		70 - PRODUITS DE SERVICES		2 464 337,00	- 447 566,00	2 464 337,00	- 447 566,00	2 016 281,00	2 016 281,00	1 193 540,00	1 193 540,00	2 016 281,00	2 016 281,00	100,0%	
74. DOTATIONS EN PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS		74. DOTATIONS EN PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS		1 267 392,00	- 152 756,63	1 267 392,00	- 152 756,63	1 193 540,00	1 193 540,00	1 193 540,00	1 193 540,00	1 193 540,00	1 193 540,00	100,0%	
75. AUTRES PRODUITS		75. AUTRES PRODUITS		17 673,44	-	17 673,44	-	17 673,44	-	17 673,44	-	17 673,44	-	100,0%	
76. PRODUITS FINANCIERS		76. PRODUITS FINANCIERS		3 493 033,00	- 3 493 033,00	3 493 033,00	- 3 493 033,00	3 493 033,00	3 493 033,00	3 493 033,00	-	3 493 033,00	-	0,0%	
77. PRODUITS EXCEPTIONNELS (APRÈS)		77. PRODUITS EXCEPTIONNELS (APRÈS)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 749 603,00		- 933 562,80		3 156 040,20		2 186 730,05		69,3%					
042. TRANSFERT VERS LA SECTION D'AMORTISSEMENT		042. TRANSFERT VERS LA SECTION D'AMORTISSEMENT		2 470 545,00	- 2 238 13,00	2 470 545,00	- 2 238 13,00	2 238 13,00	2 238 13,00	9 401,00	9 401,00	515 104,59	515 104,59	23,0%	
043. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		043. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		2 474,00	- 9 401,00	2 474,00	- 9 401,00	9 401,00	9 401,00	11 588,44	11 588,44	11 588,44	11 588,44	96,0%	
044. DES RECETTES D'OBJETS DE FONCTIONNEMENT		044. DES RECETTES D'OBJETS DE FONCTIONNEMENT		3 402 019,00	- 3 402 019,00	3 402 019,00	- 3 402 019,00	3 402 019,00	3 402 019,00	536 602,13	536 602,13	536 602,13	536 602,13	23,6%	
TOTAL		8 241 622,00		- 834 955,60		5 466 265,20		2 713 443,18		56,2%					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		CHAPITRE - LIBELLE		BP 2015		Ajustements		TOTAL EMISSIONS		RATTACHEMENTS		TOTAL EMISSIONS		% EXEC.	
13. SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES		13. SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES		9 401,00	- 2 238 13,00	9 401,00	- 2 238 13,00	7 582 674,50	7 582 674,50	4 446 026,00	4 446 026,00	1 700 000,00	1 700 000,00	58,7%	
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		10 539 14,65	- 2 049 329,50	10 539 14,65	- 2 049 329,50	7 582 674,50	7 582 674,50	4 446 026,00	4 446 026,00	1 700 000,00	1 700 000,00	58,7%	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		15 058 550,35		- 10 539 14,65		11 059 104,00		7 880 036,09		7 880 036,09		1 700 000,00		71,3%	
10. DONATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		10. DONATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
168. EXERCICES DE fonctionnement capitalisés		168. EXERCICES DE fonctionnement capitalisés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
22. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		22. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		15 068 560,35		- 10 539 14,65		11 059 104,00		7 880 036,09		7 880 036,09		1 700 000,00		71,3%	
040. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		3 759 612,00	- 4 477 566,00	3 759 612,00	- 4 477 566,00	3 317 056,00	3 317 056,00	2 431 270,41	2 431 270,41	1 700 000,00	1 700 000,00	73,4%	
041. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		041. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		18 828 662,35	- 4 456 960,00	18 828 662,35	- 4 456 960,00	14 371 202,35	14 371 202,35	10 321 956,50	10 321 956,50	1 700 000,00	1 700 000,00	71,8%	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 819 337,39		- 4 456 960,00		14 371 202,35		12 571 215,75		- 87,5%					
TOTAL DES DEFENSES D'EXÉCUTION 2014 REPORTÉE		9 824,96		9 824,96		9 824,96		9 824,96		-					
TOTAL DES DEFENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		18 829 162,35		- 4 447 135,04		14 371 202,35		12 581 040,71		-					
TOTAL DES DEFENSES D'EXÉCUTION 2015		12 571 215,75		- 4 447 135,04		12 571 215,75		12 571 215,75		-					
OPERATION D'EXECUTION 2015															
SOLDE RESULTANT D'EXECUTION 2014															
SOLDE D'EXECUTION 2015															
SOLDE D'EXECUTION 2015															
RES. A REALISER 2015															
EXCEDENT DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT															
TOTAL		12 581 040,71		- 12 581 040,71		- 569 184,21		- 569 184,21		-					

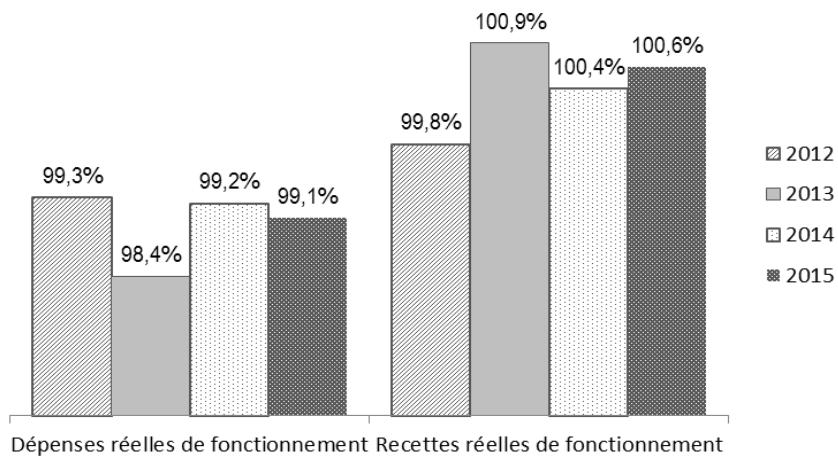
B. Les taux d'exécution

Les taux d'exécution sont établis sur la base des dépenses et des recettes réelles retraitées :

- des lignes budgétaires de reprise du résultat (comptes 001, 002 et 1068),
- des opérations afférentes à l'option de tirage sur une ligne de trésorerie toujours équilibrées en dépenses et en recettes (nature 16449),
- des flux de participation du budget principal vers les budgets annexes (neutralisation de la dépense sur le budget principal et de la recette sur le budget annexe concerné),
- du montant de l'emprunt dit d'équilibre.

1. Le budget principal

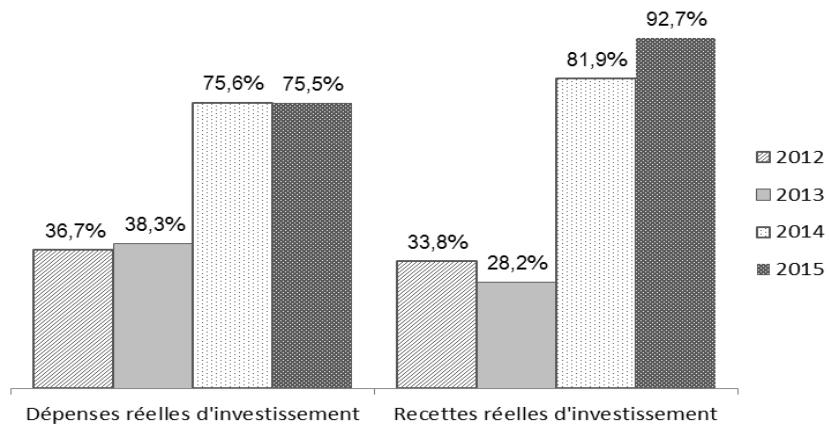
**Evolution des taux d'exécution
des dépenses et recettes réelles de fonctionnement**



Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement reste particulièrement élevé, à 99,1%. La légère baisse constatée par rapport à 2014 (-0,1 pt) est d'autant plus relative que le changement de statut d'Est Ensemble a eu pour première conséquence une clôture de la comptabilité très tôt dans l'année et une absence complète de journée complémentaire. Ce résultat traduit l'effort significatif de calibrage des crédits au plus juste dès le budget primitif, confirmé à travers les deux décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice.

Lors des décisions modificatives, il est possible d'intégrer à la prévision budgétaire les montants de fiscalité à percevoir sur l'exercice, le montant définitif des recettes étant déjà connu. Ainsi, le taux d'exécution supérieur à 100% des recettes de fonctionnement traduit la perception de recettes fiscales exceptionnelles sur les rôles supplémentaires des mois de novembre et décembre. De plus, l'ouverture du nouveau Méliès sur le second semestre 2015 a généré d'importantes recettes non prévues au budget.

Evolution du taux d'exécution des dépenses et recettes réelles d'investissement

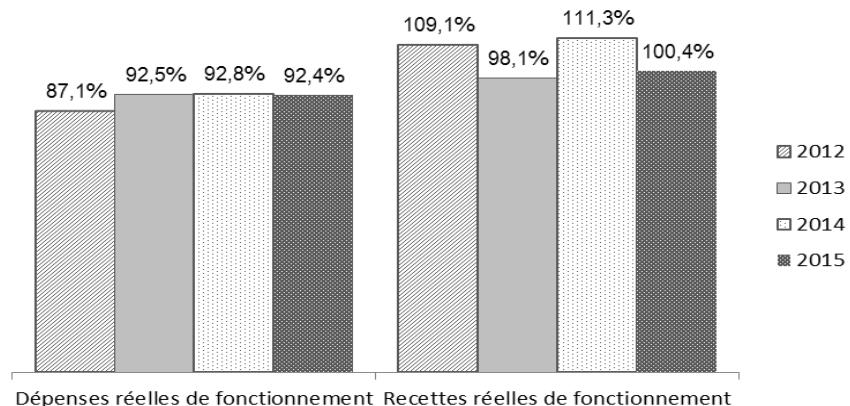


Pour la seconde année consécutive, le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement atteint 75%. Ce résultat tient pour l'essentiel à la souplesse de gestion qu'autorise le recours désormais systématique aux autorisations de programme et crédits de paiement pour accompagner la réalisation des projets pluriannuels d'envergure portés par Est Ensemble. Les ajustements de crédits ont été possibles tout au long de l'année pour calquer les besoins de dépenses sur ceux des opérations (98,3% de taux d'exécution sur les crédits gérés en AP/CP). Plus globalement, le niveau d'exécution aurait été certainement plus élevé sans l'arrêt du mandatement à la mi-novembre dans le cadre de la clôture anticipée des comptes déjà évoquée.

Le bon taux d'exécution des recettes réelles d'investissement s'explique notamment par un ajustement des prévisions de recettes de subventions d'investissement lors de la décision modificative n°1.

2. Le budget annexe d'assainissement

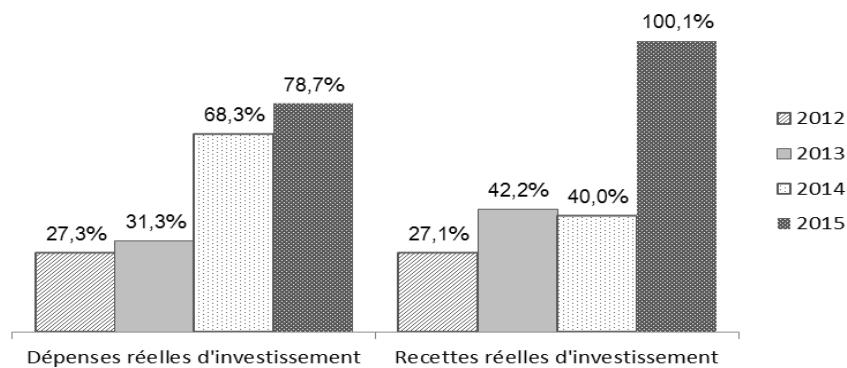
Evolution des taux d'exécution des dépenses et recettes réelles d'exploitation



Les dépenses d'exploitation ont été réalisées à 92,4%, taux d'exécution stable depuis trois ans alors même que le volume de crédits ouverts continue d'augmenter (+ 8% entre 2014 et 2015). La principale sous-consommation porte sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » sur lequel avait été inscrite une provision budgétaire pour couvrir d'éventuelles régularisations de titres annulés sur exercices antérieurs.

Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement reste très bon, traduisant le dynamisme des redevances perçues sur ce budget. La redevance d'assainissement afférente à l'exercice 2015 n'a pas pu être réalisée dans sa totalité sur l'exercice 2015 en raison de la clôture anticipée de l'exercice ; c'est ce qui explique une moins bonne exécution sur 2015 par rapport à 2014.

**Evolution des taux d'exécution
des dépenses et recettes réelles d'investissement**

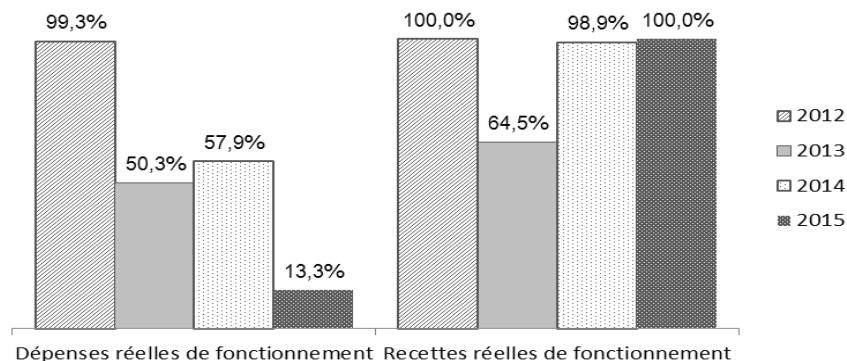


L'exercice 2015 est marqué par une progression très sensible du taux d'exécution des dépenses d'investissement (+10,4 points), confirmant la montée en puissance des interventions et travaux sur les réseaux d'assainissement. Par ailleurs, deux importants projets à portée pluriannuelle, l'élaboration du schéma des réseaux et le dévoiement des réseaux dans le cadre du prolongement du T1, sont désormais gérés en AP/CP ce qui a permis d'ajuster au plus près les crédits au niveau des paiements.

Un important rattrapage sur les appels de fonds des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) explique le ressaut exceptionnel des recettes réelles d'investissement sur le budget annexe assainissement en 2015. De même, l'appel de fonds de FCTVA correspondant au mois d'octobre 2015, traditionnellement perçu en n+1, a permis d'améliorer le taux d'exécution de la section d'investissement.

3. Le budget annexe des projets d'aménagement

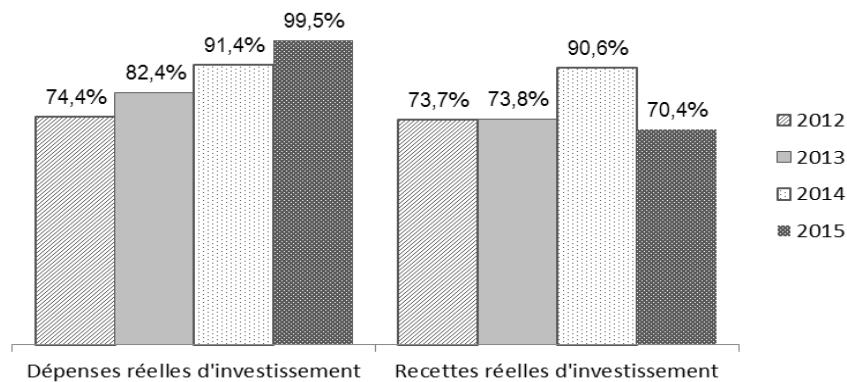
**Evolution des taux d'exécution
des dépenses et recettes réelles de fonctionnement**



Les crédits de la section de fonctionnement du budget annexe sont, dans leur quasi intégralité, liés à l'opération d'aménagement de la ZAC du Centre-ville des Lilas. La faiblesse du taux d'exécution (13,3%) est la conséquence directe de l'absence de réalisation d'une dépense provisionnelle inscrite en vue du règlement d'une indemnité contestée par la SCI Fromont ; elle représentait à elle-seule 77% des crédits et n'a pu être désinscrite lors des décisions modificatives successives.

Hors flux de participation du budget principal vers le budget annexe des projets d'aménagement, le taux d'exécution des recettes de fonctionnement de ce budget est maximal. Il traduit la bonne prévision des recettes liées à des cessions immobilières et à la perception de loyers.

Evolution des taux d'exécution des dépenses et recettes réelles d'investissement



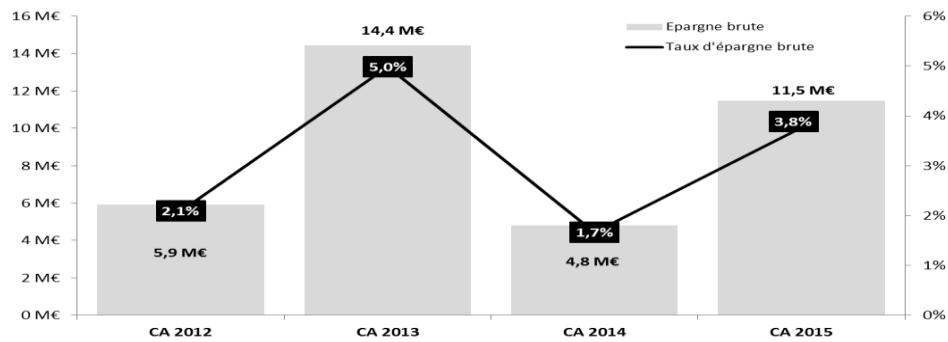
Le taux d'exécution continue de s'améliorer pour atteindre près de 99,5%. Cet état de fait résulte de la signature des traités de concession d'aménagement sur la plupart des projets ; le montant et le calendrier des participations à verser par Est Ensemble gagne en certitude, facilitant la prévision et donc la réalisation budgétaire.

Sur ce budget le faible taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'explique par la suppression de la participation du budget principal à la ZAC des Lilas.

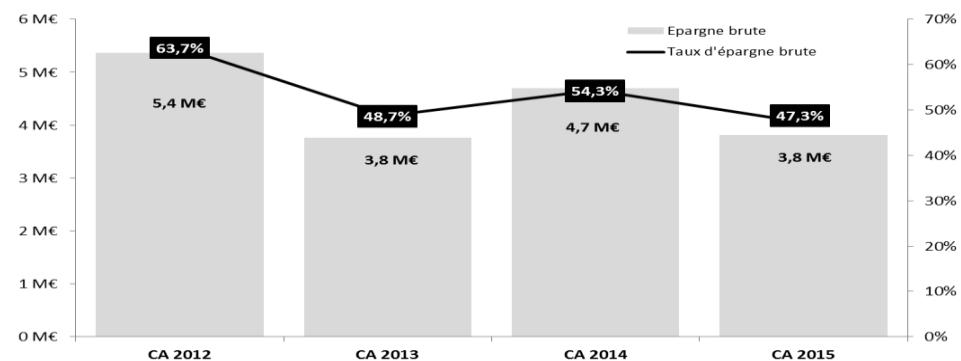
C. La situation financière fin 2015

L'épargne brute (11,5 M€) affiche un ressaut sensible (+6,7M€) entre 2014 et 2015, sans revenir au niveau constaté à l'issue de l'exercice 2013. Cette évolution combine une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement sur l'exercice (+0,2%) alors même que la fiscalité profite de la dynamique exceptionnelle et conjoncturelle de certaines taxes (+2,5%). L'excédent ainsi dégagé en fonctionnement doit constituer le premier levier pour assurer la réalisation d'un programme d'investissement qui demeure très conséquent, et ce d'autant plus que l'épargne du budget principal doit également couvrir les besoins du budget annexe des projets d'aménagement.

Evolution de l'épargne brute du budget principal



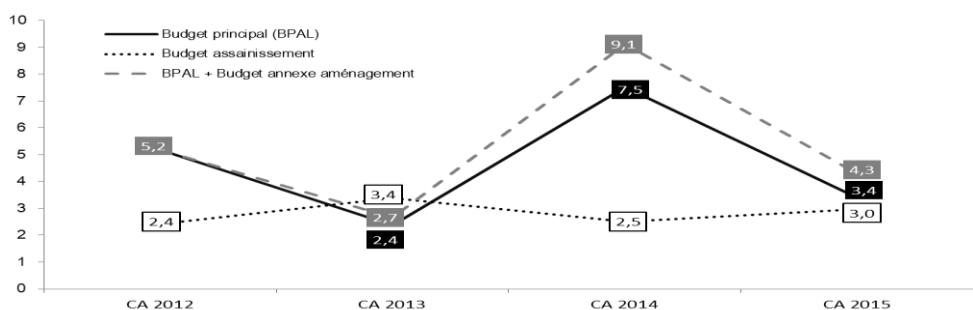
A l'inverse l'épargne brute du budget assainissement se dégrade légèrement à 3,8 M€. Le taux d'épargne brute atteint son niveau le plus bas de la période alors même que le programme des investissements en cours et à venir progresse très sensiblement qui justifiera de recourir à nouveau à l'emprunt.



La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de la dette restant dû de la dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Cet indicateur théorique permet notamment d'apprecier la soutenabilité du recours à l'emprunt pour réaliser un programme d'investissement.

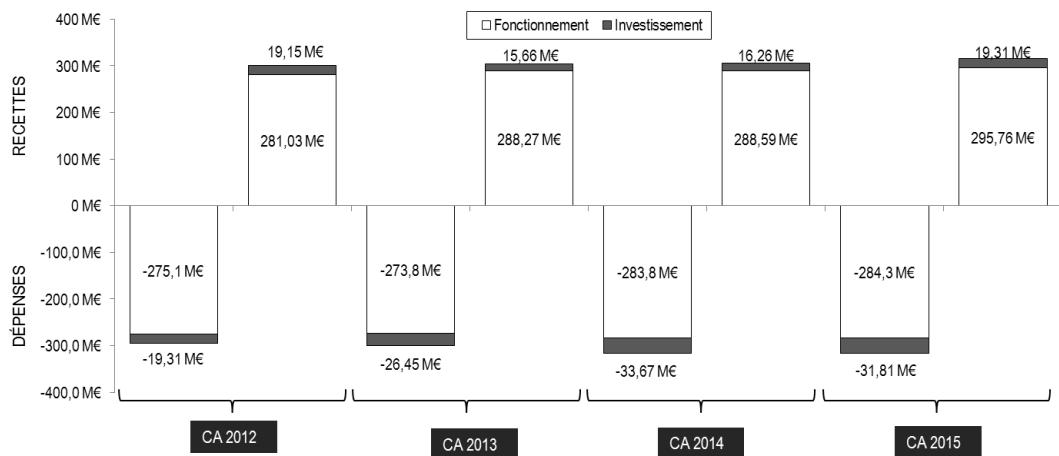
Concernant le budget principal et le budget annexe des projets d'aménagement, la capacité de désendettement diminue nettement en 2015. Cette évolution positive résulte, d'une part, de l'amélioration commentée ci-dessus du taux d'épargne brute mais aussi du moindre recours à l'emprunt qu'a permis l'utilisation d'une ligne de trésorerie et plus certainement le décalage de réalisation de plusieurs dépenses d'investissement. En cela, la diminution de la capacité de désendettement doit s'analyser comme un phénomène essentiellement conjoncturel.

Evolution de la capacité de désendettement d'Est Ensemble



II. LE BUDGET PRINCIPAL

A. Présentation d'ensemble



Au compte administratif 2015, les recettes réelles¹ progressent de 3,4 % pour atteindre 315,06 M€ ; la croissance est plus mesurée hors emprunt à +0,9%. Cette croissance masque une différence d'évolution entre celles de la section de fonctionnement et liées à l'investissement.

Dans le premier cas, la dynamique exceptionnelle de certaines recettes fiscales (TEOM, CVAE, TH) est la principale justification de la hausse de +2,5% constatée entre 2014 et 2015 (de 288,59 M€ à 295,76 M€).

A l'inverse, les recettes d'investissement hors emprunt baissent très sensiblement de -29,8% par rapport à 2014, en raison de la perception moindre de subventions en lien direct avec l'avancée des opérations. La croissance faciale des recettes d'investissement (+18,8% pour atteindre 19,31 M€) reflète en fait celle de l'endettement d'Est Ensemble.

Côté dépenses, et conformément aux engagements pris à l'occasion du vote du budget primitif consolidés tout au long de l'exercice, la croissance apparaît maîtrisée avec une hausse limitée à +0,2% entre 2014 et 2015 (de 283,77 M€ à 284,3 M€), effort particulièrement notable en matière de dépenses de personnel et charges associées.

En dépit d'ajustements à la baisse en cours d'exercice, notamment pour prendre en compte le calendrier opérationnel des projets, le niveau de l'investissement reste soutenu autour de 32 M€ (-5,5% entre 2014 et 2015).

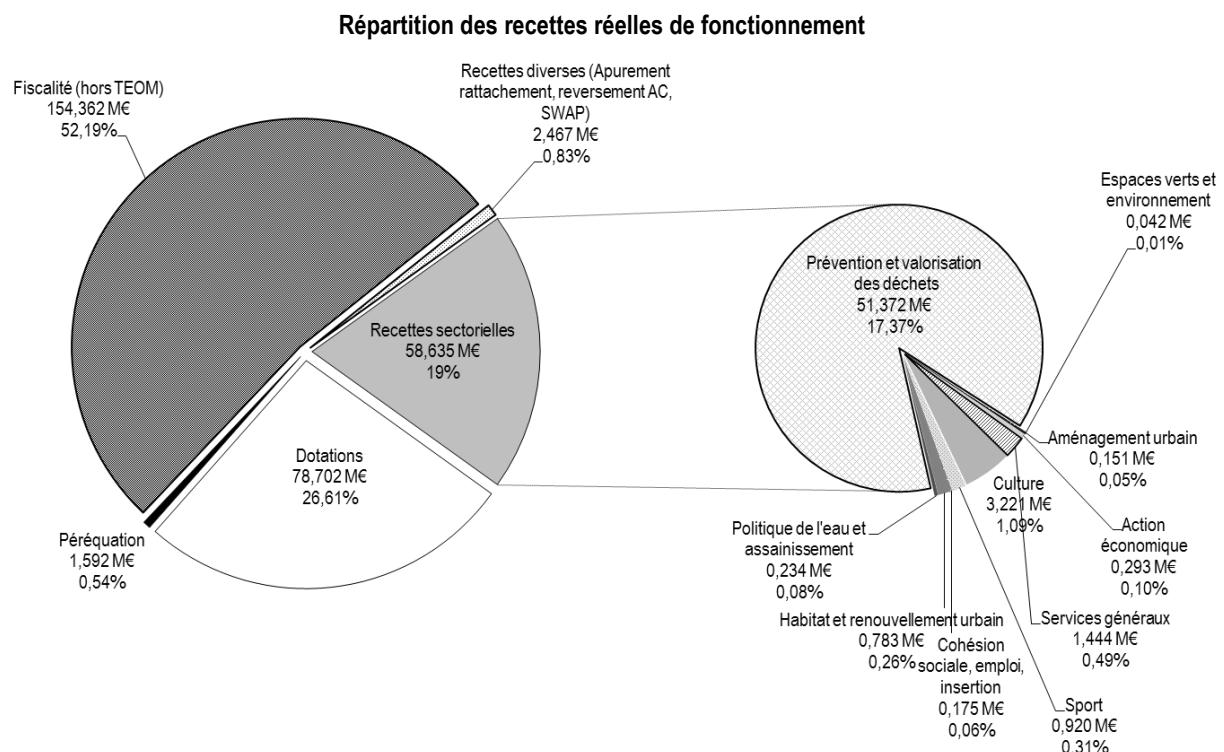
¹ Entendues hors inscriptions liées au résultat (R001, R002 et 1068) et aux opérations sur lignes de trésorerie (16449).

B. Le fonctionnement

1. Les recettes réelles de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement progressent de 2,5% essentiellement en raison d'une forte augmentation de la fiscalité (+5,5% de recettes fiscales à +10,6 M€). Ce dynamisme de la fiscalité s'explique par des recettes exceptionnelles de CVAE² (+1,8M€) et de TH³ (+ 1,8 M€), par une révision de la politique d'abattements de la TH à Pantin (+0,8 M€), par la révision en 2015 des taux de TEOM⁴ conduisant à une augmentation du taux moyen pondérée de cette taxe (+1,5M€), par la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité votée en loi de finances (+ 0,9%) et enfin par la dynamique spontanée des bases fiscales.

L'analyse des recettes par fonctions⁵ nous conduit à aborder dans un premier temps les ressources fiscales et autres recettes globalisées, puis les ressources afférentes à chaque politique publique, dont la TEOM, qui bien qu'étant une ressource fiscale est affectée à la politique de prévention et de valorisation des déchets.



² CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

³ TH : taxe d'habitation

⁴ TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

⁵ La nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une collectivité

a. Les recettes globalisées

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
FISCALITE (0111207)	147 446 699,00	154 361 979,00
DOTATIONS (0111213)	83 650 694,00	78 701 797,00
ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION (0111214)	1 117 705,00	1 591 600,00
REGULARISATIONS (0111205) / RESSOURCES DIVERSES (0111209)	1 844 470,34	1 452 275,24
RELATIONS FINANCIERES AVEC COMMUNES (0111201)		836 082,00
GESTION ACTIVE DETTE ET TRESORERIE (0111204)	240 978,83	178 864,95
	234 300 547,17	237 122 598,19

❖ Fiscalité

En 2015, les recettes fiscales d'Est Ensemble constituent encore la principale ressource de fonctionnement de la collectivité et génèrent 154 361 979,00€ de recettes hors Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), soit une nette augmentation par rapport à 2014 (+4.69%). Outre la revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+0.9% en 2015), cette augmentation s'explique par d'importantes ressources exceptionnelles de CVAE ainsi que de Taxe d'Habitation (TH).

ACTION	CA 2014	CA 2015
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (0111207004)	61 882 094,00	62 226 893,00
COTISATION SUR VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (0111207005)	27 173 596,00	30 729 891,00
FONDS NAT DE GARANTIE INDIV. RESSOURCES (FNGIR) (0111207011)	7 370 005,00	7 370 005,00
IMPOSITION FORFAITAIRE ENTREPRISES DE RESEAU (0111207007)	1 045 459,00	1 080 795,00
TAXE D'HABITATION (0111207008)	47 237 454,00	50 202 926,00
TAXE SUR LA SURFACE COMMERCIALE (0111207006)	2 358 831,00	2 369 113,00
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (0111207010)	379 260,00	382 356,00
Total FISCALITE (0111207)	147 446 699,00	154 361 979,00

Composante foncière de la Contribution Economique Territoriale (CET), **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (0111207004)** a pour assiette les valeurs locatives de locaux professionnels⁶ et pour taux un taux unique voté par la Communauté d'agglomération, fixé à 38.67%. Le produit de la CFE a faiblement augmenté en 2015 (+0,36M€) : tandis que le produit issu du rôle général augmente (+ 1,75 M€ soit + 3%) celui issu des rôles supplémentaires diminue fortement. Pour rappel, le rôle général de la CFE correspond au « regroupement des émissions faites pour l'ensemble des contribuables »⁷ de cette taxe : les évolutions de produit qu'il enregistre d'une année sur l'autre ont pour origine les modifications de la politique d'exonérations, les modifications de taux, les revalorisations de bases, les modifications physiques ou les réévaluations des locaux professionnels. Les rôles supplémentaires en revanche « ne concernent que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée »⁸ : le produit qu'ils génèrent est par nature imprévisible. En 2014, Est Ensemble avait perçu 3,59 M€ de RS de CFE contre 2,18 M€ en 2015, soit une diminution de - 39%.

⁶ Les valeurs locatives des locaux professionnels servant de base au calcul de la CFE sont issues d'évaluations datant de 1970's, actualisées et revalorisées annuellement de manière uniforme sur un même territoire.

⁷ <http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/annuaire2006/lex.htm>

⁸ <http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/annuaire2006/lex.htm>

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (0111207005)** est due par les redevables de la Cotisation Economique Territoriale (CET) dont le chiffre d'affaire annuel dépasse 152 500€. La Communauté d'agglomération percevait jusque fin 2015 26.5% de la CVAE générée sur son territoire (le reste revenait au Département et à la Région). Le produit de la CVAE a nettement augmenté en 2015, s'élevant à 30.73 M€ soit + 3.56 M€ (+13%) par rapport à 2014. Cette forte différence est essentiellement due à une rectification effectuée par l'administration fiscale dans le dossier d'un contribuable pour un montant d'environ 1.8M€.

Les **Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (0111207007)** complètent la CET : au nombre de 9, ces impositions portent sur des entreprises des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications qui ont vu leurs contributions fiscales diminuer fortement suite à la suppression de la taxe professionnelle. Le produit des IFER est généralement stable, le nombre de contribuables ne variant presque pas d'une année sur l'autre. En 2015, le produit des IFER a augmenté de 25k€ (+ 2%).

La **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) (0111207006)** a été transférée de l'Etat vers le bloc communal à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle. Est redevable à la TASCOM, toute entreprise disposant d'une surface de vente au détail supérieure à 400m² dont le chiffre d'affaire est supérieur ou égal à 460 000€ HT ; les chaînes nationales et internationales sont imposées y compris pour un espace inférieur à 400 m². Le produit de la TASCOM a évolué de moins de 1% en 2015, s'établissant à 2 369 113€.

Le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (0111207011)** est un mécanisme mis en place en 2011 destiné à neutraliser l'impact de la réforme de la taxe professionnelle sur les collectivités territoriales. Il est comptabilisé en tant que ressource fiscale des collectivités, cependant il est versé par l'Etat comme une dotation. Le montant du FNGIR est figé depuis 2013 ; Est Ensemble a donc perçu en 2015 le même montant qu'en 2014, soit 7.37M€.

Le produit de la **Taxe d'Habitation (0111207008)** a nettement augmenté en 2015 (+ 3,0 M€ par rapport au CA 2014, soit + 7%) ; cette augmentation ne s'explique pas uniquement par la revalorisation forfaitaire des bases en 2015 (+0,9%, soit une recette supplémentaire estimée à + 0,4 M€) :

- Sur l'ensemble du territoire, on observe une diminution des montants d'exonération de taxe d'habitation (TH), liée la suppression de la « demie part des veufs ». La suppression de cette exonération a fait augmenter le revenu fiscal de référence de contribuables modestes qui se sont donc retrouvés nouvellement imposés, générant un produit de TH supplémentaire pour Est Ensemble estimé à +1,8 M€. Ce biais était à l'origine d'une polémique de niveau national survenue suite à la réception par les contribuables des avis d'imposition pour 2015. La loi de finances pour 2016 a donc introduit un mécanisme provisoire d'exonération des personnes touchées.
- Par ailleurs, à Pantin, la politique d'abattements a été revue pour l'exercice 2015 : l'abattement général à la base a été supprimé tandis qu'ont été rehaussés l'abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste (fixé à 15%) et de abattement spécial en faveur des personnes en situation de handicap ou invalides (fixé à 10%). La suppression de l'abattement général à la base touchant un nombre plus important de contribuables, il en résulte globalement une baisse des montants d'exonération de TH et donc une augmentation du produit fiscal. L'augmentation de produit dont a bénéficié en conséquence Est Ensemble sur la part additionnelle de la TH est estimée à +0.8M€.

Les **Taxes sur le Foncier Non Bâti (0111207010)** comprennent la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et la Taxe Additionnelle sur les Propriétés Non Bâties (TAFPNB). Le produit de ces taxes est faiblement dynamique (+1%).

❖ Dotations

Conséquence essentiellement de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui pèse sur les concours financiers versés par l'Etat aux collectivités territoriales, les recettes issues des dotations ont fortement diminué en 2015 (- 4,9 M€, soit - 6%).

ACTION	CA 2014	CA 2015
DOTATION UNIQUEMENT DE COMPENSATION SPECIFIQUE TP (0111213002)	497 968,00	328 994,00
ALLOCATIONS COMPENSATRICES CET (0111213002)	401 736,00	181 934,00
ALLOCATIONS COMPENSATRICES TH (0111213003)	2 248 820,00	2 598 996,00
DGF - DOTATION DE COMPENSATION (0111213004)	63 077 661,00	61 701 022,00
DGF - DOTATION D'INTERCOMMUNALITE (0111213005)	13 549 299,00	10 015 641,00
DOTATION COMPENSATION REFORME TAXE PRO. (DCRTP) (0111213001)	3 875 210,00	3 875 210,00
DOTATIONS (0111213)	83 650 694,00	78 701 797,00

Au niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la CRFP représente - 3.9 M€ prélevés sur la **dotation d'intercommunalité (0111213005)**. La dotation d'intercommunalité diminue de -3,5 M€ car les modalités de son calcul comprennent des dynamiques qui tendent à compenser un peu la CRFP. La **dotation de compensation (0111213004)** diminue quant à elle de - 1.3 M€ sous l'effet d'un écrêtement uniforme au niveau national (-2.18%) décidé par le Comité des Finances Locales, et destiné à financer les évolutions mécaniques de la DGF liées à l'augmentation de la population et la progression de l'intercommunalité. Au total la DGF d'Est Ensemble diminue de -4.9 M€, soit - 6%.

Les allocations compensatrices sont versées par l'Etat aux collectivités territoriales pour compenser la perte de produit fiscal local engendrée par les dispositifs d'exonérations fiscales accordées par l'Etat. Ces allocations sont l'une des principales variables d'ajustement pour l'Etat, qui prévoyait dans la LFI pour 2015 de les faire diminuer au niveau national de – 34 % au titre de la CRFP. Globalement ces recettes n'ont diminué que de 1% par rapport au CA2014. Cette diminution ne s'applique pas de la même manière aux divers types d'allocations compensatrices :

- La **Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la Taxe Professionnelle (DUCSTP) (0111213002)** baisse de - 34 %.
- Les **allocations compensatrices des dispositifs relatifs à la CET (0111213002)** diminuent de – 55 %.
- Les **allocations compensatrices des dispositifs relatifs à la taxe d'habitation (TH) (0111213003)** augmentent par rapport au CA2014 (+16%).

La **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) (0111213001)** est un mécanisme mis en place en 2011 destiné à neutraliser l'impact de la réforme de la taxe professionnelle sur les collectivités territoriales. Cette dotation est financée par les prélèvements sur recettes de l'Etat ; le montant qui lui est attribué est constant depuis 2013 et représentait pour Est Ensemble jusqu'en 2015, 3.88M€.

❖ Attribution de péréquation

Le Fonds de Compensation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) se traduit pour Est Ensemble par un prélèvement et par un versement. Depuis la création de ce fonds en 2012, la Communauté d'agglomération était bénéficiaire net de ce dispositif, ce qui s'est confirmé en 2015. Le solde du FPIC s'est élevé à + 139 550,00€, soit 1 591 600,00€ de recettes et 1 452 050,00€ de dépenses :

	2014	2015
Prélèvement (dépense)	1 032 047,00	1 452 050,00
Versement (recette)	1 117 705,00	1 591 600,00
Solde du FPIC	85 658,00	139 550,00

❖ Les rattrapages d'attribution de compensation

Le rapport de la CLECT de la CAEE adopté en décembre 2015 a permis d'arrêter les montants définitifs attendus des villes et d'Est Ensemble. La Communauté d'agglomération a soldé ses comptes sur l'exercice 2015. Au regard de ces montants définitifs, certaines Villes se sont retrouvées bénéficiaires de trop perçus d'AC. Bondy a reversé ce montant dès 2015 ce qui génère une recette de 836 082,00 € au compte administratif.

❖ Régularisations et recettes diverses

Les engagements de dépenses rattachés à l'exercice 2014 lors de la clôture et n'ayant pas été suivis d'un paiement font l'objet d'un apurement qui se traduit par une recette exceptionnelle (+1,245 M€) :

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
REGULARISATIONS (0111205) / RESSOURCES DIVERSES (0111209)	1 844 470,34	1 452 275,24
	1 844 470,34	1 452 275,24

b. Les recettes liées aux ressources humaines et moyens généraux

❖ Personnel et ressources humaines

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ACTION SOCIALE ET SANTE AU TRAVAIL (0181201)		7 299,15
RECRUTEMENT FORMATION ET CONSEIL EN RH (0181203)		3 600,00
MASSE SALARIALE (0181204)	356 176,90	687 031,05
CONVENTION MAD (0181206)		31 580,52
	356 176,90	729 510,72

On commente ici la totalité des recettes liées à la gestion du personnel et des ressources humaines à l'exception de celles liées à la politique de l'eau qui sont isolées sur une fonction spécifique afin de faciliter

leur imputation sur le budget annexe assainissement. Hors politique de l'eau les recettes liées à la gestion du personnel et des ressources humaines représentent 729k€ essentiellement décomposés entre les atténuations de charges pour 382k€ (atténuations de charges de personnel, de sécurité sociale et de prévoyance et autres charges sociales) et les subventions de l'Etat liées à l'embauche des emplois d'avenir pour 311k€. Ensuite, 186k€ ont été refacturés au budget annexe assainissement au titre de la masse salariale. Enfin, des recettes exceptionnelles correspondant à des remboursements sur salaires faisant suite à plusieurs trop versés alimentent les recettes des ressources humaines pour 36k€.

❖ Services généraux

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
SYSTEMES D'INFORMATION (0101201)		28 267,55
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)	299 720,70	663 251,41
REGULARISATIONS (0111205)	1 291,22	172,80
RELATIONS PARTENARIALES (0111208)	164 530,38	20 670,15
RESSOURCES DIVERSES (0111209)		2 200,00
	465 542,30	714 561,91

Sur le programme « **systèmes d'information** », les recettes perçues en 2015 correspondent à des annulations de mandat sur exercice antérieur, liées à l'exécution d'un marché public ; de même les « **régularisations** » correspondent à des annulations de mandats de la direction des bâtiments.

Sur le programme « **moyens logistiques** », la mise à disposition par Est Ensemble des locaux du Quadrium exploités par le restaurant inter-entreprises et la conciergerie, débouche sur le versement de loyers et charges. Un rattrapage de charges de fluides payés par Est Ensemble depuis 2011 et devant être remboursés par l'association exploitante, a débouché sur une recette exceptionnelle en 2015 estimée à environ +30k€. Cette recette exceptionnelle n'explique pas la totalité du supplément constaté sur ce programme en 2015 par rapport à 2014 : une erreur d'émission de titre devant être régularisée en 2016 représente une recette exceptionnelle supplémentaire de 330k€ sur 2015.

Les recettes de 2015 imputées sur le programme « **relations partenariales** » correspondent en fait à une régularisation des charges de gestion des ressources humaines versées en 2013 par le budget annexe assainissement au budget principal. En 2014 ce programme retraçait d'autres charges facturées au budget annexe assainissement par le budget principal : des charges liées aux affaires juridiques et aux moyens généraux.

Enfin dans les « **ressources diverses** », on retrouve les recettes liées à un tournage qui a eu lieu dans les locaux de la Communauté d'agglomération et qui ont été perçues par le biais d'une régie de recettes désormais clôturée.

c. Les recettes sectorielles

❖ La culture

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
EQUIPEMENTS D'ENSEIGT MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES (0081204)	1 239 003,40	1 302 583,24
RESSOURCES DIVERSES (0111209)		936,00
EQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES (0081202)	1 559 471,41	1 807 623,11
EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE (0081201)	6 075,59	8 514,85
DIRECTION DE LA CULTURE (0081206)		101 037,00
REGULARISATIONS (0111205)		483,25
	2 804 550,40	3 221 177,45

Les recettes de fonctionnement des équipements culturels correspondent essentiellement à de redevances à caractère culturel et à des subventions de fonctionnement versées par les partenaires institutionnels d'Est Ensemble.

Les redevances des « **équipements d'enseignement de la musique et des arts plastiques** » sont perçues par les Villes membres qui les reversent de manière trimestrielle à Est Ensemble. L'augmentation de recettes liées au versement des Villes (+130k€) ne correspond donc pas nécessairement à l'activité des équipements, mais au rythme de versement des Villes.

Désormais, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), dépendant du ministère de la culture et de la communication, ne participe plus au fonctionnement des conservatoires, mais finance des actions culturelles transversales présentées ci-après. En 2014, les subventions de la DRAC représentaient 30k€ pour le CRD de Pantin, 67k€ pour le CRD de Montreuil et 26k€ pour le CRD de Romainville, soit au total une perte de recettes sur ces équipements de - 123 k€.

Enfin, le CRD de Pantin et le CRM Les Lilas bénéficieront chacun de recettes liées à la mise à disposition de leurs professeurs d'enseignement artistique auprès respectivement du CCAS de Pantin (+5,6K€) et de la Ville des Lilas (+2,5K€).

Concernant les droits d'entrée perçus au bénéfice des « **équipements cinématographiques** » sont en nette augmentation depuis l'ouverture du nouveau Méliès en 2015 qui a généré une recette supplémentaire sur Montreuil de 135k€.

En plus des redevances à caractère culturel, les cinémas ont bénéficié d'importantes subventions de fonctionnement : 155 600€ ont été versés par le Centre National du Cinéma au titre du dispositif « Art et Essais » ; 106 250€ ont été versés par BNP PARIBAS au Trianon au titre du mécénat ; 7 644€ ont été versés par la Fondation Canal +. En outre, la Caisse d'Allocations Familiales a versé 9 000€ au Trianon pour un projet autour du Parcours Cinéma pour Adolescents.

Certains Cinémas hébergent dans leurs locaux un restaurant ou un bar : ces activités donnent lieu au versement des loyers ce qui a représenté 50 622€ en 2015.

Enfin, un rattrapage sur des versements de recettes perçues par la Ville de Bondy pour Est Ensemble sur le Cinéma André Malraux a généré une recette exceptionnelle de 66 604€ en 2015.

Les « **équipements de lecture publique** » de Montreuil ont bénéficié en 2015 d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 5k€ ; la bibliothèque André Malraux des Lilas a quant à elle bénéficié d'une subvention du Conseil Régional d'un montant de 1,2K€ pour le projet « résidence d'écrivains ». Les redevances à caractère culturel de ces équipements représentent 1,7k€ et sont stables ;

elles correspondent pour les bibliothèques aux droits d'inscription des personnes résidant en dehors de la Communauté d'agglomération et à des remplacements des cartes d'abonnement.

Les subventions de la DRAC sont désormais imputées sur le programme « **direction de la culture** » au titre des actions culturelles transversales. Au global par rapport à l'année dernière, le montant versé par la DRAC a diminué de 22k€ et s'élève désormais à 101k€.

Enfin, les « **régularisations** » et « **ressources diverses** » correspondent à des annulations de mandat sur exercice antérieur.

❖ **Les sports**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
QUALITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (0031201)	870 829,39	920 064,19
REGULARISATIONS (0111205)		57,60
	870 829,39	920 121,79

Les recettes du programme « **Qualité des équipements sportifs** » proviennent des droits d'entrée des piscines pour 839k€. Les recettes du Centre Nautique Jacques Brel de Bobigny sont perçues directement par la Communauté d'agglomération (226k€) ; les recettes des autres piscines sont perçues par les Villes membre d'Est Ensemble qui les reversent à notre établissement de manière trimestrielle (613k€). Afin de limiter le décalage entre l'encaissement de la recette et son apparition sur la trésorerie d'Est Ensemble, il est que notre établissement public territorial (EPT) reprenne directement la gestion de la totalité des régies de recettes à partir du 1^{er} janvier 2016. Les piscines ont également bénéficié en 2015 d'une subvention de 80k€ versés par l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des charges (ACSÉ) pour la formation des BP JEPS⁹.

❖ **Emploi, formation, insertion et cohésion sociale**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ACCES AU DROIT (0071201)	63 989,00	76 639,00
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (0061202)	6 300,00	98 298,86
	70 289,00	174 937,86

Au sein du Programme « **Accès au droit** », l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSÉ) cofinance les permanences d'accès au droit et les permanences d'aide aux femmes victimes de violence (79 639€).

L'ACSÉ finance également l' « **accompagnement vers l'emploi** » à travers le versement d'une subvention au bénéfice de l'équipe de maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (équipe MOUS) pour 61 392€. Sur ce même programme, le Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF) finance l'animation et la coordination du Pacte pour le développement du territoire d'Est Ensemble (11 264€ pour le premier acompte). Enfin, une action ponctuelle de formation de magasiniers dans le cadre d'une opération de recrutement est financée par le CRIF (17 143€) et par le Département de la Seine-Saint-Denis (8 500€).

⁹ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

❖ Habitat et renouvellement urbain

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
SOUTIEN OFFRE HABITAT SUR TERRITOIRE (0021202)	59 130,00	35 996,75
LUTTE CONTRE HABITAT INDIGNE (0021201)	185 624,05	228 670,25
AE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (8021501)		518 264,64
	244 754,05	782 931,64

A l'exception d'un loyer (3 780€ en 2015) perçu auprès du locataire d'un immeuble acquis par Est Ensemble dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) des 7 arpents à Pantin, les recettes de la politique d'habitat et de renouvellement urbain sont constituées uniquement de subventions. Deux programmes traduisent cette politique : le « **soutien à l'offre d'habitat sur le territoire** » et la « **lutte contre l'habitat indigne** ». Au sein de la lutte contre l'habitat indigne, la distinction entre la gestion d'autorisation d'engagements et crédits de paiement (programme 8021501) et la gestion en comptabilité d'engagements (programme 0021201) répond à une logique de gestion comptable et ne rend pas compte de différences au plan du contenu de la politique menée.

Les actions menées au sein du programme « **soutien à l'offre d'habitat sur le territoire** » correspondent à des actions à caractère général portant sur l'ensemble du territoire. En 2015, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH) a bénéficié du versement d'un acompte de subvention de la part de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) à raison de 15 213€ et d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF) à raison de 20 783€. Les subventions versées sont le reflet de l'état de réalisation des dépenses afférentes, un peu moindre qu'en 2014.

Le programme dédié à la « **lutte contre l'habitat indigne** » a bénéficié de subventions beaucoup plus importantes en 2015 qu'en 2014. Cela s'explique d'une part par une révision de la méthode de rattachement des subventions de fonctionnement ayant conduit à inscrire sur l'exercice N+1 des subventions afférentes à l'exercice N (consécutivement au passage en AE). De plus, le démarrage de plusieurs OPAH en 2014 a conduit à la perception pour la première fois des subventions afférentes en 2015. La lutte contre l'habitat indigne regroupe plusieurs actions cofinancées :

- L'étude habitat indigne de Bobigny a bénéficié de subventions proportionnelles aux dépenses effectuées : 26 730€ ont été par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), 10 000€ ont été versés par le CRIF et 9 623€ par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Pré Saint-Gervais, de Bobigny, de Noisy-le-Sec et de Romainville ont chacune été cofinancées par l'ANAH (respectivement 50 421€, 61 742€, 52 742€ et 112 625€), par le CRIF (respectivement 30 556€, 37 290€, 26 035€ et 48 000€) et par la Caisse des Dépôts et Consignations (respectivement 16 596€, 22 854€ 18 985€ et 40 410€).
- Comme les OPAH, le plan de sauvegarde de la Bruyère à Bondy est cofinancé par l'ANAH (72 559€), la CDC (36 335€) et le CRIF (36 455€).
- Le plan de sauvegarde rue Marcel Sembat à Montreuil a bénéficié en 2015 d'une subvention de l'ANAH (24 731€) et d'une subvention de la CDC (8 459€).

❖ La politique de l'eau

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
FLUX ENTRE BUD PRINCIPAL-BUD ANNEXE (0111210)	-	47 153,86
ACTION SOCIALE ET SANTE AU TRAVAIL (0181201)		28 779,23
MASSE SALARIALE (0181204)		157 720,97
		233 654,06

La comptabilité liée à la politique de l'eau et de l'assainissement est inscrite sur le budget annexe assainissement. Le budget principal réalise néanmoins certaines dépenses, notamment en matière de ressources humaines, qui sont ensuite facturées au budget annexe. Ainsi, la « **masse salariale** » et « **l'action sociale et de santé au travail** » liés aux agents de la direction de l'eau et de l'assainissement représentent 186k€. Le programme dédié aux « **flux entre le budget principal et le budget annexe assainissement** » rend compte des dépenses d'assurances, de publication des marchés publics, de téléphonie, internet, copieurs et logiciels imputables à la politique de l'eau et de l'assainissement.

❖ La prévention et la valorisation des déchets

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
FISCALITE (0111207)	46 939 107,00	49 373 596,00
TRAITEMENT COMPETENCE DU SYCTOM VIA SITOM 93 (0161201)	1 364 330,91	1 412 993,61
PRECOLLECTE ET COLLECTE DES DMA AU QUOTIDIEN (0161202)	400 913,15	385 302,14
MOYENS GENERAUX ET COMMUNICATION (0161203)	111 474,00	-
PROSPECTIVE ET PREVENT° COLLECTE DECHETS (0161205)	140 000,00	200 000,00
	48 955 825,06	51 371 891,75

La politique de prévention et de valorisation des déchets est essentiellement financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et par la redevance spéciale. Des subventions sont également versées par les partenaires institutionnels d'Est Ensemble au bénéfice d'actions particulières.

La TEOM apparaît sur le programme « **fiscalité** », car c'est une taxe annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cependant elle pour objet de financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et à ce titre elle est imputée sur la fonction dédiée à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les taux de la TEOM hérités des Villes membres d'Est Ensemble ne sont pas encore harmonisés à l'échelle du territoire : la convergence des taux de TEOM vers le taux moyen pondéré (TMP)¹⁰ de cette taxe a débuté en 2011 pour une période de 10 ans. En 2015, Est Ensemble a donc poursuivi l'harmonisation des taux de TEOM, mais a également rehaussé le taux pivot (TMP) vers lequel convergent l'ensemble des taux, et ce afin de tenir compte des coûts réels associés à ce service.

Au global, le produit de la TEOM augmente de + 2,4M€ en 2015 par rapport à 2014. L'augmentation du taux pivot (ou TMP) a conduit à une augmentation du produit de cette estimée à +1,5M€ ; la revalorisation forfaitaire des bases fiscales en loi de finances (+0,9% pour 2015) a généré un produit supplémentaire de 0,4M€. La dynamique spontanée de cette base est donc de +1,1%, générant +0,5M€.

¹⁰ Le taux moyen pondéré (TMP) d'une taxe est égal au rapport entre le produit attendu et la base imposable totale de la taxe.

Depuis 1993, la redevance spéciale des ordures ménagères devait obligatoirement être mise en place par les collectivités locales prélevant la TEOM. La redevance spéciale est versée par les entreprises qui font appel au service de collecte et de traitement des ordures ménagères de la collectivité ; elle est proportionnée au volume de déchets collectés et traités, sur base d'un engagement contractuel entre la collectivité et l'entreprise. Est Ensemble a mis en place la redevance spéciale ; inscrite sur le programme « **précollecte et collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) au quotidien** », cette redevance a générée une recette de 347k€, en légère baisse par rapport à 2014 (- 40k€).

Sur ce même programme, comme en 2014 Est Ensemble a perçu en 2015 des subventions versées par OCADE 3E en compensation de la collecte sélective de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et leur mise à disposition d'éco-organismes pour leur réemploi, valorisation ou traitement.

Sur le programme « **traitement compétence du SYCTOM via le SITOM 93** », la valorisation des déchets est subventionnée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) qui verse à Est Ensemble des participations corrélées au nombre de tonnes collectées ; cette recette est en légère hausse par rapport à 2014 (+ 49k€).

En 2014, une annulation de mandat sur exercice antérieur faisant suite à une erreur d'imputation de la TEOM en 2013, a généré une recette exceptionnelle sur le programme « **moyens généraux et communication** » pour un montant de 111,474 k€. S'agissant d'une recette non récurrente, cette recette est absente du compte administratif pour 2015.

Enfin, l'ADEME finance le plan local de prévention des déchets (PLPD) sur le programme « **prospective et prévision de la collecte des déchets** ». Cette subvention s'élève à 200k€ par an ; la révision de la méthode de rattachement des subventions de fonctionnement en 2014 fait néanmoins apparaître une subvention un peu moindre s'élevant à 140k€.

Zoom sur : l'annexe TEOM du compte administratif

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties qui a pour objet de financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Ainsi, la TEOM ne doit pas procurer des recettes « manifestement disproportionnées¹¹ » par rapport au montant des dépenses de la collectivité pour assurer le service, nets des éventuelles subventions et autres redevances perçues. Afin que ce point puisse être vérifié, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les collectivités ayant mis en place la TEOM doivent retracer dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part les recettes et d'autre part les dépenses, « directes et indirectes », afférentes à l'exercice de la compétence.

Traditionnellement, l'annexe portant sur les « états de répartition de la TEOM » au compte administratif (CA) d'Est Ensemble correspondait à une extraction automatique du logiciel comptable, retraçant uniquement les coûts directement imputés au service de prévention et de valorisation des déchets. Cette méthode ne rend pas compte des coûts indirectement imputables à ce service et pesant sur d'autres directions d'Est Ensemble. Les coûts indirects liés à la prévention et à la valorisation des déchets comprennent des charges de masse salariale et gestion des ressources humaines, des loyers, charges de fluides et dépenses liées à l'entretien des bâtiments dédiés à la gestion des déchets, des dépenses liées à la

¹¹ Jurisprudence du Conseil d'Etat : CE, 31/03/2014, n° 368111

publication des marchés publics et aux assurances des véhicules et bâtiments de la direction de la prévention et de la valorisation des déchets, des dépenses liées aux systèmes d'information, impression, etc.

Pour 2015, afin de compléter l'information disponible sur l'équilibre économique de la gestion des déchets par Est Ensemble, il a été décidé, d'ajouter à l'état de répartition de la TEOM annexé au CA une colonne portant sur les recettes et charges indirectes afférentes à ce service.

❖ **Les espaces verts et l'environnement**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES (0041201)		838,60
PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIALE (0171201)	58 335,63	40 933,16
PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (0171202)	43 499,75	600,25
	101 835,38	42 372,01

Sur le programme « **entretien des espaces verts communautaires** », une recette exceptionnelle correspondant à un trop perçu sur mandat explique les 838.6€ affichés ci-dessus.

En revanche les recettes du « **plan climat énergie territorial (PCET)** » correspondent à des participations de quatre Villes membres d'Est Ensemble (Bobigny, Bagnolet, Bondy et Pantin) au groupement de commande du marché passé en vue de la réalisation du socle commun de diagnostic institutionnel des Villes.

❖ **L'aménagement urbain**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
MOBILITE SUR LE TERRITOIRE (0011203)	199 986,92	150 763,50
	199 986,92	150 763,50

Les recettes de fonctionnement de la politique d'aménagement urbain d'Est Ensemble se concentrent sur la politique de « **mobilité sur le territoire** ». Le « **Plan Local de Déplacements** » bénéficie d'une subvention d'un Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF) qui s'élève en 2015 à 15 k€ : cette recette diminue de 50 k€ par rapport à 2014 en raison d'un report de l'appel de fonds sur 2016. Les recettes versées par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour l'exploitation du transport urbain bondinois (opération « **exploitation des navettes** ») sont stables et représentent en 2015 136 k€.

❖ **L'action économique**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
PARCOURS IMMOBILIER POUR LES ENTREPRISES (0051201)	203 452,02	231 123,21
AIDE AUX ENTREPRISES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (0051202)	16 200,00	61 604,50
	219 652,02	292 727,71

L' « **aide des entreprises au développement économique** » avait bénéficié en 2014 d'une recette de 16 200€, correspondant aux droits de place des exposants de la Biennale des Métiers d'Art qui se déroule tous les deux ans à Pantin. Cet événement n'a pas été organisé en 2015 mais le sera en 2016. En 2015, les recettes de 62 k€ sont des recettes nouvelles correspondant à des subventions. Le Conseil Régionale d'Ile-de-France (CRIF, 34 147€) et de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC, 15 000€) ont ainsi participé au financement de l'appel à projet initiative économique, solidaire et sociale. Le soutien aux filières économique a également été cofinancé par le CRIF en 2015, à raison de 12 457€.

Le programme « **parcours immobilier pour les entreprises** » se compose de deux actions : la « **maison Revel de Pantin** » qui bénéficie de subventions, et la « **pépinière d'entreprises Atrium de Montreuil** » qui est cofinancée par des partenaires institutionnels et perçoit les loyers des entreprises locataires :

- Les subventions de la Maison Revel de Pantin sont en baisse : le département de la Seine-Saint-Denis a supprimé la subvention versée en 2014 au pôle des métiers d'art (- 35 K€), mais l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances (ACSE) a versé au bénéfice de cette même action une subvention de 20 k€ qui compense en partie la perte de la première.
- Sur la pépinière d'entreprises de Montreuil en revanche les recettes sont en augmentation : les produits des loyers progressent de +21 K€, le remboursement de sinistres sur le bâtiment a généré 4,5 K€ de recettes exceptionnelles et le projet de mobilisation et appui à l'entreprenariat a bénéficié d'une subvention 20 K€ de l'ACSE dans le cadre du contrat de ville.

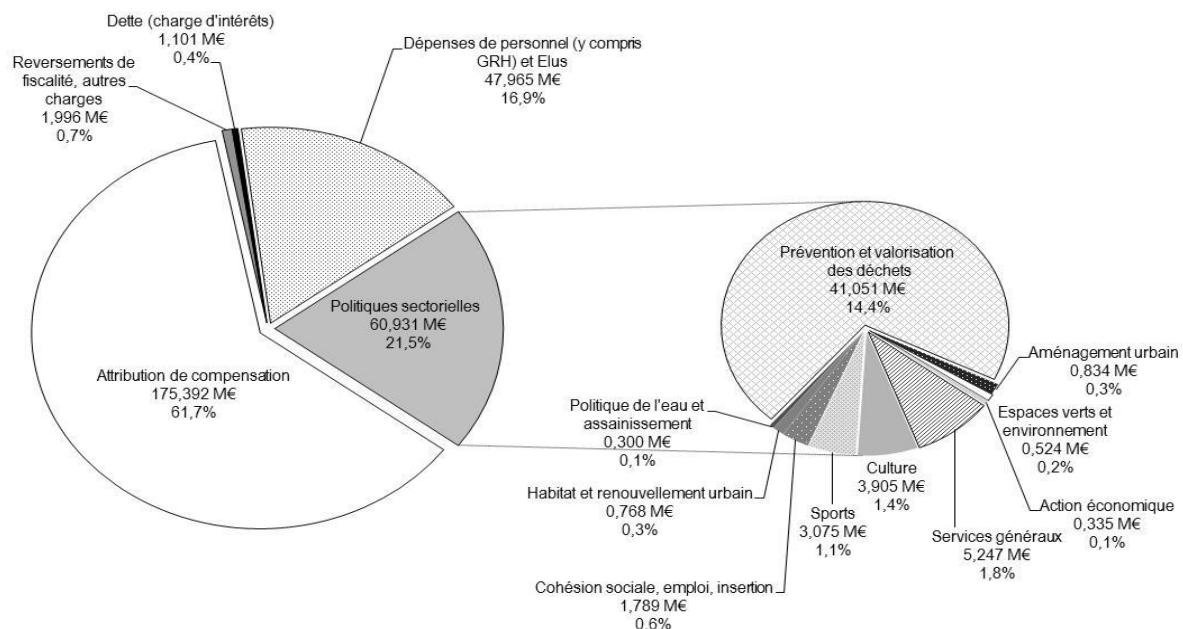
2. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures de résultat) atteignent 284,25 M€ en 2015, respectant l'objectif de stabilité annoncé au budget primitif (+0,2% au global par rapport au montant constaté au CA 2014, en baisse de -1,5% hors attribution de compensation).

En dehors des dépenses globalisées (attribution de compensation, reversement de fiscalité et charge d'intérêt de la dette), elles demeurent dominées par les crédits relatifs à la fonction « Services généraux » qui porte l'intégralité des dépenses de personnel et charges assimilées (47,96 M€ soit 16,9% des dépenses en 2015) ainsi que les moyens généraux de l'administration (5,24 M€ soit 1,8%).

Parmi les politiques sectorielles, on distingue notamment les mesures en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets (41,05 M€ soit 14,4% des dépenses) devant les moyens consacrés aux nombreux équipements culturels (3,9 M€ soit 1,4%) ou encore au sport (3,07 M€ soit 1,1%).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



a. Les dépenses globalisées

❖ L'attribution de compensation

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
RELATIONS FINANCIERES AVEC COMMUNES (0111201)	173 228 992,00	175 392 185,61
	173 228 992,00	175 392 185,61

L'attribution de compensation provisoire 2015 a été inscrite au budget primitif à hauteur de 175,8M€.

En cours d'exercice, la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) a étudié le transfert de la compétence «environnement». Elle s'est plus largement penchée sur la correction, d'une part, de l'évaluation des charges nettes en matière de collecte des déchets et, d'autre part, sur l'achèvement des travaux de la Commission au 31 décembre 2015, date de changement de statut d'Est Ensemble avec la création de la Métropole du Grand Paris.

Ces travaux ont conduit à un certain nombre d'ajustements adoptés à l'unanimité par la Commission et intégrés dans le budget par la décision modificative n°2 :

- réduction des crédits inscrits au titre de l'AC 2015 : - 4 492 734,61 euros
- rattrapage des versements au titre des années 2010 à 2014 : 4 071 437,22 euros

Il est à préciser que les versements attendus de certaines villes à l'issue de ce travail font l'objet d'un étalement à compter de 2016 (Montreuil, Bagnolet, Le Pré Saint-Gervais) hormis la Ville de Bondy qui a choisi un règlement dès 2015.

	AC 2015	Régularisations AC 2010-2014	Total 2015
Bagnolet	16 352 734,34		16 352 734,34
Bobigny	30 640 807,09	194 562,00	30 835 369,09
Bondy	7 553 952,59		7 553 952,59
Le Pré Saint-Gervais	2 120 441,92		2 120 441,92
Les Lilas	5 957 051,94	529 121,98	6 486 173,92
Montreuil	42 793 869,70		42 793 869,70
Noisy-le-Sec	10 393 173,43	63 755,53	10 456 928,96
Pantin	43 896 707,57	2 693 212,01	46 589 919,58
Romainville	11 612 009,81	590 785,70	12 202 795,51
Total général	171 320 748,39	4 071 437,22	175 392 185,61

❖ Les reversements de fiscalité

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
FISCALITE (0111207)	1 476 007,00	1 452 806,48
	1 476 007,00	1 452 806,48

Le Fonds de Compensation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) se traduit pour Est Ensemble par un prélèvement et par un versement. Depuis la création de ce fonds en 2012, la Communauté d'agglomération était bénéficiaire net de ce dispositif, ce qui s'est confirmé en 2015. Le solde du FPIC s'est élevé à + 139 550,00€, soit 1 591 600,00€ de recettes et 1 452 050,00€ de dépenses :

	2014	2015
Prélèvement (dépense)	1 032 047,00	1 452 050,00
Versement (recette)	1 117 705,00	1 591 600,00
Solde du FPIC	85 658,00	139 550,00

❖ La charge des intérêts de la dette

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
GESTION ACTIVE DETTE ET TRESORERIE (0111204)	1 238 680,21	1 100 522,60
	1 238 680,21	1 100 522,60

Grâce à la mise en place d'une ligne de trésorerie Est Ensemble a pu retarder la mobilisation de l'emprunt d'équilibre et des emprunts inscrits en restes à réaliser ce qui a permis de réduire sensiblement le montant 2015 des frais financiers (intérêts et commissions bancaires) dès la première décision modificative. Ils restent cependant conséquents à 1,1 M€ (voir infra la partie consacrée à la dette).

❖ **Les dépenses en régularisation**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
REGULARISATIONS (0111205)	36 354,34	191 350,31
	36 354,34	191 350,31

L'essentiel de ces régularisations (191 K€) correspondent à la réémission d'une écriture suite à une erreur d'imputation initiale. Sur ce programme « **régularisation** » sont imputés des apurement de recettes rattachées : la méthode de rattachement des recettes à l'exercice a été révisée lors de la clôture de l'exercice afin de minimiser le montant des apurement sur l'exercice n+1. En 2015 le montant des apurement de recettes s'est donc élevé à 203.31€ (apurement partiel d'une subvention de l'ADEME rattachée à 2014) contre 36 354.34€ en 2014.

❖ **Les provisions**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
GESTION DES RISQUES (0111203)	351 858,28	
	-	351 858,28

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Au cours de l'exercice 2015, il a été décidé d'appliquer ce principe à deux risques : le premier lié à la décision de suspendre le règlement des dernières échéances exigées de la SEMECO, ancien délégataire du service public du Centre nautique Jacques Brel à Bobigny (329.178,28 euros) et le second pour perte éventuelle d'une recette attendue de la Région depuis le transfert SIGC Le Trianon à Est Ensemble (22,68 K€).

b. Les ressources humaines et les moyens

❖ **Les dépenses de personnel et charges associées**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ACTION SOCIALE ET SANTE AU TRAVAIL (0181201)	1 131 496,20	1 357 024,60
RECRUTEMENT FORMATION ET CONSEIL EN RH (0181203)	344 840,98	423 459,68
MASSE SALARIALE (0181204)	42 846 252,92	42 887 401,46
CONVENTION MAD (0181206)	1 585 286,76	2 295 418,61
	45 907 876,86	46 963 304,35

Les dépenses de personnel, comprises largement en intégrant l'ensemble des dépenses de gestion des ressources humaines associées, représentent 46,96 M€ en 2015. La légère progression (+2,3%) ne résulte pour l'essentiel que de l'augmentation des crédits affectés au remboursement des villes dans le cadre des **conventions de mise à disposition** du personnel, elle-même liée à la volonté de solder ces engagements avant le changement de statut juridique d'Est Ensemble.

A contrario les dépenses de **masse salariale** sont contenues à 42,887 M€ (contre 42,85 M€ en 2014 soit +0,1%). Cet effort important est à analyser au regard des effets mécaniques orientant naturellement ces dépenses à la hausse tels le glissement vieillesse technicité ou GVT, le reclassement indiciaire des agents de catégorie C ou les primes de titularisations.

L'enveloppe des programmes « **Action sociale et santé au travail** » et « **Recrutement, formation et conseil en ressources humaines** » progresse à l'image des effectifs entre 2014 et 2015 qui a pour corollaire immédiat des dépenses associées en augmentation : frais de restauration, cotisations d'assurance, cotisation CNAS, formations.

❖ **Les instances communautaires**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
FRAIS DE REPRESENTATION (0141202)	5 422,22	6 969,38
REMUNERATION ET FORMATION ELUS (0181202)	785 300,25	863 211,98
MASSE SALARIALE (0181204)	157 097,39	119 529,48
REGULARISATIONS (0111205)		12 361,76
	947 819,86	1 002 072,60

Cet ensemble regroupe les crédits relatifs au fonctionnement de l'Assemblée communautaire (code fonctionnel 021 de l'instruction budgétaire M14). Il est globalement stable entre 2014 et 2015. La dépense inscrite en régularisation (12,36 K€) correspond au versement d'une retenue à la source précomptée à tort.

❖ **Les services généraux**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
CONVENTION MISE A DISPOSITION (0181206)	1 867 105,26	1 261 811,46
BATIMENTS DE L'ADMINISTRATION GENERALE (0091201)	575 215,10	447 217,07
SYSTEMES D'INFORMATION (0101201)	588 553,01	698 548,81
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)	1 980 375,46	1 982 631,34
SUPPORTS TECHNIQUES ET MOYENS GENERAUX	3 144 143,57	3 128 397,22
RELATIONS PARTENARIALES (0111208)	98 949,46	61 875,91
AFFAIRES JURIDIQUES, ASSEMBLEE, CDE PUBLIQUE (0121201)	226 963,75	288 562,52
SUPPORTS JURIDIQUES ET FINANCIERS	325 913,21	350 438,43
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DEVELOPPEMENT (0131201)	1 506,25	1 080,78
RELATIONS PUBLIQUES (0141201)	14 117,32	8 150,39
ACTION COOPERATION ET STRATEGIE TERRITORIALE (0201201)	100 705,27	130 661,08
ACTION ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES TRANSFERTS (0201202)	8 973,71	
PARTENARIAT EXTERIEURS	125 302,55	139 892,25
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	157 323,79	78 335,53
AE COMMUNICATION MAGAZINE (8151201)	329 406,71	218 601,70
COMMUNICATION	486 730,50	296 937,23
REGULARISATIONS (0111205)	111 475,76	69 566,86
	6 060 670,85	5 247 043,45

L'enveloppe associée aux **conventions de mise à disposition** qui couraient jusqu'au 31 décembre 2015, a permis de mutualiser les dépenses liées au petit entretien des bâtiments et à la maintenance des systèmes informatiques. Comme en matière de personnel, l'importance relative des crédits (1,26 M€) traduit les mouvements de régularisation effectués sur l'exercice avant le passage à l'Etablissement public territorial.

Le programme « **Bâtiments de l'administration générale** » rassemble l'ensemble des crédits de fonctionnement nécessaires à l'entretien, à la maintenance et au règlement des énergies et fluides sur des équipements généraux de l'administration communautaire. Les crédits sont à nouveau en diminution, sous l'effet rationalisant des marchés de maintenance à bons de commande mis en œuvre sur ces sites.

L'enveloppe consacrée aux **systèmes d'information** porte les dépenses liées aux télécommunications (210 K€) et à l'informatique et aux réseaux (488 K€). Les deux postes progressent sous l'effet de la reprise en gestion directe par l'administration d'Est Ensemble de nombreux sites supplémentaires en 2014, mais de manière mesurée eu égard à la charge supplémentaire induite.

C'est la même logique qui guide l'emploi des crédits dédiés aux « **moyens logistiques** » (1,98 M€) alors qu'Est Ensemble a repris en gestion directe la plupart des frais de nettoyage des équipements transférés. Ce programme porte également le coût des fournitures administratives, des divers contrats de locations mobilières ou encore les frais de réceptions. Sur toutes ces lignes, seuls les besoins connus et récurrents ont été pris en compte afin de respecter l'objectif attendu d'une maîtrise des dépenses.

Les dépenses relatives aux **supports juridiques et financiers** correspondent aux prestations d'assistance financière et fiscale, de conseil et logiciel en gestion de la dette (62K€). Elle porte également les frais d'insertion et d'annonce liés à la commande publique (31,7 K€), les honoraires des conseils juridiques et les frais de contentieux (11,3K€) ainsi que les assurances obligatoires : responsabilité civile, dommage aux biens et aux personnes, flotte automobile (245,5 K€).

Les crédits regroupés sous le libellé de **partenariats extérieurs** ont permis le fonctionnement du Conseil de développement, l'organisation des vœux institutionnels 2015 (8 K€) mais surtout de finaliser l'élaboration du projet de territoire ainsi que le règlement des adhésions aux principales organisations de collectivités : Paris Métropole, Association des maires de grandes villes de France, Assemblée des communautés de France (130,6 K€).

L'enveloppe réservée à la **communication** distinguent les dépenses liées aux opérations transversales de promotion et d'information sur l'activité d'Est Ensemble (78K€) de celles liées à sa communication institutionnelle par la diffusion du magazine communautaire et de son encart culturel périodique (218,6K€), toutes deux en baisse par rapport à 2014.

c. Les dépenses sectorielles

❖ La culture

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
EQUIPEMENTS D'ENSEIGT MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES (0081204)	751 121,68	829 054,11
EQUIPEMENTS CINEMATOGRAPHIQUES (0081202)	1 727 974,45	1 574 549,99
EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE (0081201)	1 015 373,50	922 840,15
MANIF. CULTURELLES RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE (0081205)	146 050,00	100 893,72
DIRECTION DE LA CULTURE (0081206)	-	4 880,50
SYSTEMES D'INFORMATION (0101201)	7 571,30	17 620,15
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)	278 223,65	337 249,64
AFFAIRES JURIDIQUES, ASSEMBLEE, CDE PUBLIQUE (0121201)	877,56	2 362,74
ACTION COOPERATION ET STRATEGIE TERRITORIALE (0201201)	5 000,00	
REGULARISATIONS (0111205)	36 729,63	11 996,64
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	105 357,39	103 731,98
	4 074 279,16	3 905 179,62

L'enveloppe des programmes « **Equipements de lecture publique** », « **cinématographiques** » et « **d'enseignement musical et arts plastiques** » permet notamment d'assurer le fonctionnement régulier des équipements communautaires : règlement des fluides, de l'énergie ainsi que l'entretien et la maintenance courante des bâtiments (623,9K€).

La répartition des dépenses de maintenance par fonction des équipements se détaille comme suit :

- Conservatoires (y compris Le Pavillon de Pantin) : 144 K€
- Bibliothèques : 207,7 K€
- Cinémas : 272,2 K€

Chaque programme porte également les crédits spécifiquement dédiés à l'activité proprement dite.

Dans **les conservatoires de musique et de danse**, les dépenses permettent le règlement des artistes par l'intermédiaire du Guichet unique du spectacle occasionnel ou GUSO (170 K€), finance les contrats de cessions de spectacles (105 K€) ou encore la réparation des instruments (65 K€). Il convient de noter l'intégration à mi année de de l'école de musique du Pré Saint-Gervais qui faisait jusqu'alors l'objet d'une subvention (162,85 K€).

Concernant **les cinémas communautaires**, la majorité des crédits est dédiée à la location des films et à l'acquittement des taxes liées à leur diffusion (1 M€). Viennent ensuite le recours à des prestations de projectionniste (84,7K€) ou encore le règlement des différents ateliers d'animation (67K€). Il faut y ajouter les dépenses isolées sous les programmes « moyens logistiques » et « système d'information » qui permettent le paiement des loyers, la maintenance informatique et technique des systèmes d'information (caisses, photocopieurs) ainsi que les prestations de nettoyage en direct ou refacturées par les villes (355 K€).

Enfin, concernant **les bibliothèques**, l'essentiel des crédits a permis de renouveler les livres et CD détériorés (457 K€), de couvrir et référencer les ouvrages (53 K€) mais aussi de développer une véritable politique d'animation par la réalisation de conférences, de lectures de conte ou d'expositions thématiques (131 K€).

Les crédits du programme « **manifestations culturelles à rayonnement communautaire** » correspondent pour l'essentiel au versement des subventions accordées à plusieurs associations dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2014 mais également au profit de la Philharmonie de Paris et du Centre de Promotion du Livre de Jeunesse (83,21 K€).

Les dépenses de **communication** ont notamment financé la conception, l'impression et la diffusion de la programmation du Trianon et du Magic'cinéma ainsi que la seconde édition de l'opération estivale « Reprises » commune à l'ensemble des cinémas.

Enfin, il convient de noter les crédits liés à des régularisations comptables sur exercice antérieur (12 K€), le règlement d'une cotisation d'assurance (2K€) ainsi le règlement de diverses cotisations à différentes associations et réseaux (5K€).

❖ **Les sports**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
QUALITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (0031201)	2 375 792,08	3 023 419,92
MANIF. SPORTIVES RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE (0031202)	119 445,00	
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)	78 588,08	50 000,00
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	7 806,00	1 810,56
REGULARISATIONS (0111205)		178,50
	2 581 631,16	3 075 408,98

L'enveloppe consommée sur le programme « **Qualité des équipements sportifs** » a permis, en premier lieu, d'effectuer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement quotidien des piscines : maintenance, entretien courant, énergies et fluides (2,73 M€). Elle couvre également les besoins en produits de traitement, les prestations et coût des pièces de réparation des machines d'entretien spécifiques à ces équipements, l'acquisition des vêtements de travail ainsi que les différents prélèvements et analyses d'eau nécessaires en cours d'année (290 K€).

Les crédits du programme « **Moyens logistiques** » correspond quant à l'acquisition des produits d'entretien courant dont la commande et le suivi est assurée par la Direction des moyens généraux (50K€). Les crédits de « **Communication** » ont permis la réédition des supports info usagers (cartes d'entrée, affichettes de proximité..).

❖ **Emploi, formation, insertion et cohésion sociale**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ACCES AU DROIT (0071201)	209 593,79	214 675,01
CONTRAT DE VILLE (0071203)	103 132,87	487 439,00
MAISONS DE L'EMPLOI ET GUICHETS UNIQUES (0061201)	32 853,53	50 659,74
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (0061202)	921 865,93	1 022 244,00
REGULARISATIONS (0111205)	585,00	
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	29 489,77	14 201,90
	1 297 520,89	1 789 219,65

Le programme « **Accès au droit** » finance principalement les permanences d'aide à l'accès au droit dans les différents points d'accès au droit et la maison de Justice et du Droit, tenues par des prestataires sélectionnés, écrivain public, médiateur ou avocat ainsi que la participation d'Est Ensemble au Comité départemental de l'accès au droit – CDAD (214K€). C'est dans ce cadre que prennent place une partie des crédits dépensés au titre de la communication (3,9K€).

Pour la première fois, Est Ensemble a exercé la compétence que lui a dévolue la loi en matière de politique de la ville. Elle a permis de cofinancer près de 125 associations dont les actions réparties sur l'ensemble du territoire ont été retenues dans le tableau de programmation du « **contrat de ville** » (487K€).

Le programme « **Maison de l'emploi et guichets uniques** » reprend les crédits dépensés au titre de la maintenance et du fonctionnement courant des trois structures communautaires d'accueil du public à Bagnolet, Noisy et Pantin (51K€).

Le gros de la politique d'Est Ensemble en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion est plus spécifiquement déclinée au sein du programme « **Accompagnement vers l'emploi** » qui matérialise le soutien accordé aux différents porteurs de projet dans ce domaine.

Il en est ainsi du volet emploi du Contrat de ville (265,2K€) qui a permis d'accompagner plus de 40 projets sur le territoire, du financement des appels à initiatives lancé annuellement par Est Ensemble pour accompagner les propositions d'actions encourageant l'emploi, l'insertion et la formation au bénéfice des habitants du territoire (100K€). De même Est Ensemble a accordé son soutien au dispositif d'accompagnement des créateurs d'entreprises DUCA porté par l'association Mode d'Emploi (5K€) mais également à la formation au métier de cariste de stagiaires dans le cadre de la Passerelle emploi conduit avec l'entreprise Saint-Gobain (22,5K€).

Parallèlement, une subvention de fonctionnement a été versée au nouveau PLIE communautaire et à son support, l'association « Ensemble Pour l'emploi » (600K€).

Les dépenses de **communication** ont servi de supports d'accompagnement aux initiatives autour des Matins et des Forums de l'emploi (10K€)

❖ **Habitat et renouvellement urbain**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
LUTTE CONTRE HABITAT INDIGNE (0021201)	1 026 050,65	281 862,14
AE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (8021501)		457 219,08
SOUTIEN OFFRE HABITAT SUR TERRITOIRE (0021202)	124 436,50	24 503,83
RENOUVELLEMENT URBAIN (0021204)	147 170,00	-
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	3 377,28	4 896,55
	1 301 034,43	768 481,60

Le programme « **Lutte contre l'habitat indigne** » porte les crédits des actions conduites par Est Ensemble au titre de l'équilibre social de l'habitat et plus globalement l'amélioration du parc immobilier bâti sur le territoire communautaire, désormais gérée pour l'essentiel en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP).

La baisse entre 2014 et 2014 des crédits mandatés, qui financent essentiellement la poursuite des missions de suivi-animation dans le cadre des OPAH ou Plans de sauvegarde, résulte de l'arrivée à terme de certaines opérations, celle relative au premier plan de sauvegarde de la copropriété La Bruyère à Bondy notamment et des OPAH Secteur Centre Sud et 4 Chemins à Pantin.

Les crédits consommés au titre « **Soutien à l'offre d'habitat sur territoire** » ont principalement permis la finalisation du programme local de l'habitat (PLH) adopté en fin d'année par le Conseil communautaire.

L'enveloppe du programme transversal « **Communication hors magazine** » a assuré le règlement des différents outils d'information de proximité sur toutes les opérations d'habitat portées par Est Ensemble (affichettes annonces réunions publiques, dépliants "guide des aides et interlocuteurs").

❖ La politique de l'eau

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
FLUX ENTRE BUD PRINCIPAL-BUD ANNEXE (0111210)	300 000,00	300 000,00
EAUX POTABLES (0191201)	13 512,00	-
	313 512,00	300 000,00

L'enveloppe de crédits consacrée à la politique de l'eau correspond à la **participation reversée au budget annexe d'assainissement** au titre de ses interventions sur le réseau des eaux pluviales (300K€).

❖ La prévention et la valorisation des déchets

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
TRAITEMENT COMPETENCE DU SYCTOM VIA SITOM 93 (0161201)	21 442 850,87	19 411 780,53
PRECOLLECTE ET COLLECTE DES DMA AU QUOTIDIEN (0161202)	20 856 998,28	20 646 724,07
MOYENS GENERAUX ET COMMUNICATION (0161203)	187 525,50	246 805,89
PROSPECTIVE ET PREVENT° COLLECTE DECHETS (0161205)	94 163,17	351 245,93
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)		137 601,30
REGULARISATIONS (0111205)		209 772,18
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	39 840,40	47 447,88
	42 621 378,22	41 051 377,78

Le programme « **Traitemennt compétence du SYCTOM via SITOM 93** » porte la contribution d'Est Ensemble aux prestations de traitement des ordures ménagères réalisées par les organismes de regroupement SITOM 93 et SYCTOM.

Outre la part forfaitaire fonction de la population desservie (2,56 M€), elle correspond à la rémunération proprement dite du traitement des déchets, fonction de l'application du tarif à la tonne (en baisse en 2015 à 97,46 euros la tonne) à l'estimation prévisionnelle des tonnages collectées (16,85 M€).

L'enveloppe du programme « **Pré-collecte et collecte des déchets ménagers et assimilés au quotidien** » correspond aux prestations effectuées sur l'ensemble des villes dans le cadre des marchés communautaires de collecte des déchets (17,45 M€) et de vidage des corbeilles de rue (1,78 M€) ainsi que les contrats d'entretien et de maintenance des bacs et conteneurs (862K€) et d'achat des sacs (71,1K€).

Les autres dépenses correspondent au coût d'exploitation de la collecte pneumatique (470K€), aux frais d'équipement et d'outillage des agents (103,6K€), à la location et de réparation des véhicules de collecte (132,8K€) ainsi qu'aux dernières prestations de nettoyage réalisées dans le cadre des accords sur marchés mixtes passées par les villes (4,6K€).

L'augmentation sensible des crédits consommés au titre du programme « **Prospective et prévention de la collecte des déchets** » est liée à l'octroi de subventions (310K€) à différentes associations après l'appel à projets lancé suivant les orientations du Programme local de prévention des déchets (PLPD). Le reste de l'enveloppe a été consacré aux différents besoins en outils, équipements et autres supports d'animation autour des actions du PLPD (42K€).

Le coût de la consommation annuelle de carburant est fléchée sur le programme « **Moyens logistiques** » (137,6 K€). L'enveloppe dédiée à la **communication** (47,4K€) a permis l'édition et la diffusion de flyers et autres guides à destination des usagers.

Les écritures en régularisation correspondent à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, pour l'essentiel liée au recouvrement de la redevance spéciale (209,77 K€).

❖ **Les espaces verts et l'environnement**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES (0041201)	260 571,02	292 399,63
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES (0041202)	64 598,10	86 221,00
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	7 116,00	10 729,80
PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (0171201)	-	114 504,00
PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (0171202)	49 834,80	20 574,00
	382 119,92	524 428,43

Les crédits consacrés aux **espaces verts et futures trames écologiques** ont permis les différentes interventions de nettoyage et d'entretien sur le Bois de Bondy et sur la partie désormais aménagée du Parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec (195K€) ainsi que le versement de la contribution au Syndicat mixte de la base de loisirs de la Corniche des Forts (97,25K€).

En matière **d'actions environnementales**, Est Ensemble a maintenu son adhésion aux principaux acteurs du secteur (Amorce, BruitParif et NaturParif), soutenu les actions portées par l'Agence locale de l'Energie MVE (86,2K€). Les crédits de communication ont par ailleurs permis d'accompagner et de valoriser l'opération « Parlons climat» menée en parallèle à la COP 21 (10,7K€).

L'enveloppe du programme « **Plan Climat Energie Territorial** » a permis de financer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a accompagné Est Ensemble et les 9 villes dans la mise en œuvre de ce plan d'actions obligatoire (114,5 K€)

Enfin, les crédits relatifs à l'élaboration d'un « **Projet territorial de développement durable** » ont permis de finaliser la démarche d'Agenda 21 dans laquelle s'est engagée Est Ensemble.

❖ **L'aménagement urbain**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
EXPERTISE ENJEUX DE DEVELOPPEMENT URBAIN (0011202)	27 222,27	17 456,68
MOBILITE SUR LE TERRITOIRE (0011203)	904 047,88	658 716,01
FLUX ENTRE BUD PRINCIPAL-BUD ANNEXE (0111210)	712 452,15	152 795,63
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	133,08	5 400,00
	1 643 855,38	834 368,32

Le programme « **Expertise et enjeux de développement urbain** » (17,4K€) a assuré le financement des annonces et publications légales liées à la mise en œuvre des projets communautaires ainsi que le soutien accordé au Comité départemental du Tourisme pour l'édition 2015 de l'opération « un été au Canal ».

L'enveloppe consacrée à la « **Mobilité sur le territoire** » a principalement permis le financement de l'exploitation des trois navettes de proximité, le TUB à Bondy, le Till'Bus aux Lilas ainsi que le P'tit Bus au Pré Saint-Gervais (565K€), la finalisation du Plan local de déplacement (79K€) ainsi que le versement de la cotisation à l'Association pour le prolongement de la ligne 11.

Enfin le programme « Flux entre budget principal et **budget annexe des projets d'aménagement** » isole les crédits prévues pour l'équilibre de clôture de la section de fonctionnement du budget annexe (152,8K€).

❖ L'action économique

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
PARCOURS IMMOBILIER POUR LES ENTREPRISES (0051201)	81 164,79	76 198,37
AIDE AUX ENTREPRISES ET DEVELOPPT ECONOMIQUE (0051202)	488 858,69	218 314,80
SYSTEMES D'INFORMATION (0101201)	125,10	977,83
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)	8 123,97	10 021,47
REGULARISATIONS (0111205)	18 871,71	190,00
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	58 206,13	29 502,07
	655 350,39	335 204,54

Le programme « **Parcours immobilier pour les entreprises** » porte essentiellement les actions conduites autour de la Maison Revel à Pantin et de la pépinière Atrium à Montreuil : classe des métiers d'art, diverses actions pédagogiques de découverte des métiers d'art, animation du club d'entreprises de la pépinière,... (57,5 K€) ainsi que l'adhésion et le soutien accordé à l'association porteuse de l'incubateur « Bondy innovation » (30K€). Il comprend également les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement courant des équipements transférés (18,6 K€). Les crédits de télécommunication et de moyens généraux (affranchissement) sont portés par les programmes « Systèmes d'information » et « Moyens logistiques » (10,9K€).

La principale enveloppe budgétaire reste le programme « **Aides aux entreprises et au développement économique** » dans le cadre duquel Est Ensemble a élaboré courant 2015 son schéma de développement économique (50,45 K€).

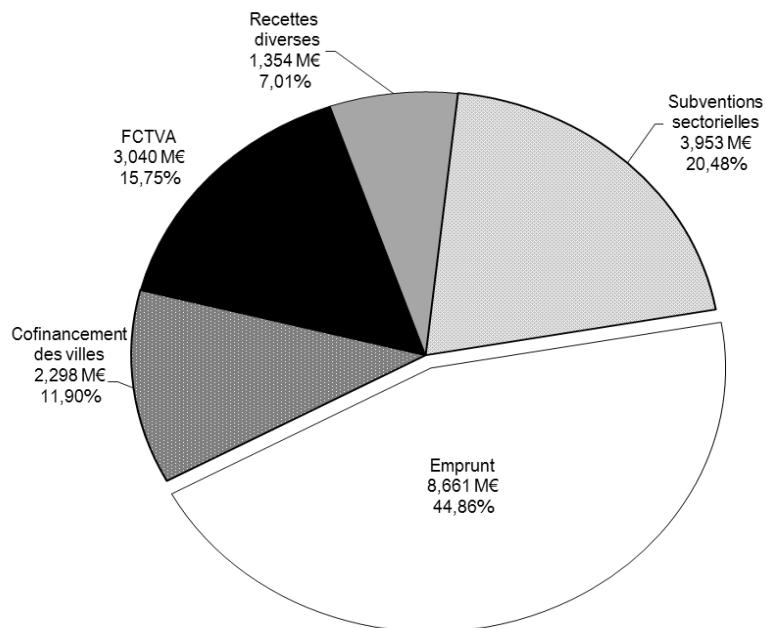
Cette enveloppe de crédits a notamment permis l'adhésion d'Est Ensemble aux principaux acteurs du secteur et le soutien accordé aux filières d'excellence identifiées sur le territoire : image et création numérique, santé et biotechnologie, éco-activités et écoconstruction et métiers d'art (100 K€). Elle a également servi à organiser plusieurs événements thématiques avec les entreprises (52,5K€) et à accompagner à une nouvelle édition des European Indies Games Days.

Outre les outils et supports de communication du secteur, les crédits de « **communication** » ont permis la participation d'Est Ensemble à une nouvelle édition du SIMI (29,5K€).

C. L'investissement

1. Les recettes réelles

Les recettes d'investissement hors emprunt baissent très sensiblement de -29,8% par rapport à 2014, en raison de la perception moindre de subventions en lien direct avec l'avancée des opérations. La croissance faciale des recettes d'investissement (+18,8% pour atteindre 19,31 M€) reflète en fait celle de l'endettement d'Est Ensemble.



a. *Les recettes globalisées*

❖ Le fonds de compensation de la TVA

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
RESSOURCES DIVERSES (0111209)	2 146 674,00	3 040 391,00
	2 146 674,00	3 040 391,00

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est une dotation versée par l'Etat aux collectivités pour compenser la charge que représente la TVA sur leurs investissements. Mesure d'incitation aux investissements, il était jusqu'au 31 décembre 2015 calculé en appliquant un taux (16,404 % pour l'exercice 2015) à une base constituée de certaines dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et ne faisant pas l'objet par ailleurs d'un crédit de TVA.

Est Ensemble perçoit le FCTVA trimestriellement sur le même exercice que celui de réalisation des dépenses éligibles (contrairement à d'autres collectivités qui le perçoivent en n+1 ou n+2). Habituellement, le quatrième trimestre ne pouvant être appelé qu'à l'issue de la clôture de l'exercice, les recettes de FCTVA d'un exercice correspondent en fait au FCTVA du quatrième trimestre de l'exercice n-1 et des trois premiers trimestres de l'exercice N.

Les recettes de FCTVA sont en augmentation en 2015 (3,04M€) par rapport à 2014 (2,12 M€). Cela s'explique en partie par le fait qu'Est Ensemble a anticipé une partie de l'appel de fonds du quatrième trimestre en demandant le versement du mois d'octobre, soit 0,40 M€ supplémentaires réalisés sur 2015. Hormis le mois d'octobre, le FCTVA perçu en 2015 s'élève donc à 2,70 M€, en augmentation de 0,54M€ par rapport à 2014. Cette augmentation est le reflet de la montée en charge des investissements.

b. Les recettes sectorielles

❖ **Les services généraux**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
BATIMENTS DE L'ADMINISTRATION GENERALE (0091201)	778 965,97	35 695,98
SYSTEMES D'INFORMATION (0101201)	20 404,00	18 515,00
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)		19 880,96
RECRUTEMENT FORMATION ET CONSEIL EN RH (0181203)	2 102,83	
	801 472,80	74 091,94

Les recettes d'investissement perçues en 2014 sur le programme « **bâtiments de l'administration générale** » correspondaient au solde d'une subvention « Grands Projets 3 » versée par la Région Ile-de-France au bénéfice de l'aménagement de l'Hôtel d'agglomération d'Est Ensemble. Cette subvention étant soldée, et en l'absence de nouveaux projets afférents aux services généraux, en 2015 les recettes sont en nette diminution. Seules restent des régularisations : une annulation partiellement de mandat sur exercice antérieur a généré un titre 30 781,3€ et des remboursements d'avances sur marchés ont représenté une recette de 4 914,68€. De même sur le programme « **systèmes d'information** », des annulations de mandat sur exercice antérieur ont généré 18 515.00€ de recettes supplémentaires. Enfin, la cession de trois véhicules a permis à Est Ensemble d'encaisser 19 88,96€ sur le programme « **moyens logistiques** ».

❖ **La culture**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE (0081201)		4 195,31
EQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES (0081202)	50 000,00	236 260,41
EQUIPEMENTS D'ENSEIGNE MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES (0081204)	45 344,00	3 811,91
Investissements hors AP	95 344,00	244 267,63
EQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES (9081203)	1 985 705,54	2 369 921,05
ENSEIGNE MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES (9081204)	4 478 681,13	2 740 855,20
Investissements pluriannuels	6 464 386,67	5 110 776,25
	6 559 730,67	5 355 043,88

Les recettes d'investissement de la direction de la culture concernent peu les « **équipements de lecture publique** » : 4 195,31€ de recettes imputées sur la bibliothèque François Mitterrand du Pré Saint-Gervais correspondent à des régularisations (annulations de mandats sur exercice antérieur).

Sur les « **équipements cinématographiques** », plusieurs investissements sont cofinancés par les partenaires institutionnels des Villes :

- La construction du nouveau Méliès a bénéficié de 1.82 M€ de subventions en 2015 contre 1,98 M€ en 2014. Les cofinanceurs du projet sont la Région Ile-de-France (1,59M€ en 2015) et le Centre National du Cinéma (0,22M€ en 2015). En 2015 également, des régularisations (68 K€ d'annulations de mandats sur exercice antérieur et 481 K€ de remboursement d'avances sur marché) augmentent de façon erronée les recettes d'investissement sur cette opération.
- Le Cin'Hoche de Bagnolet, le Cinéma André Malraux de Bondy et le Ciné 104 de Pantin ont bénéficié du solde de subventions accordées au titre de l'aide à la numérisation. Le Cin'hoche s'est vu attribuer 28 332,80€ par la Région Ile-de-France et 29 339,00€ par le Centre National du Cinéma (CNC) ; la Région Ile-de-France a en outre versé 20 160,00€ pour la numérisation du le Cinéma André Malraux et 50 928,61€ pour la numérisation du Ciné 104. Ce sont principalement la mobilisation du solde de ces subventions qui explique le sursaut de recettes d'investissement constaté sur les équipements cinématographiques gérés hors autorisations de programme (AP).
- Enfin, comme en 2014, la rénovation du Trianon cofinancée par le département de la Seine-Saint-Denis a donné lieu en 2015 au versement du troisième acompte de la subvention (50 000.00€).

Sur les équipements d' « **enseignement de la musique et des arts plastiques** », les recettes d'investissement gérées hors AP correspondent à une régularisation de mandats imputée sur le CRD de Montreuil. L'essentiel des recettes d'investissement se concentre donc sur des opérations gérées en AP ; on constate en 2015 une nette diminution des recettes de subventions par rapport à 2014, en raison du solde de plusieurs subventions cette année-là.

- La construction de l'auditorium de Bondy a donné lieu, comme en 2014, au versement d'un fonds de concours par la Ville de Bondy (607 806.00€), et à des cofinancements versés par le Département de la Seine-Saint-Denis (200 000,00€) : il s'agit de solde de subventions qui ne seront donc pas récurrentes en 2016. Les autres subventions qui avaient été perçues en 2014 sont désormais soldées ce qui explique en partie la diminution des recettes sur ce programme en 2015.
- Comme en 2014, le nouveau conservatoire de Noisy-le-Sec a bénéficié d'un fonds de concours de la Ville de Noisy-le-Sec (1 351 640.00€).
- Enfin, le nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Romainville ne bénéficie plus de fonds de concours de la part de la Ville de Romainville mais s'est vu attribuer une subvention de la Région Ile-de-France d'un montant de 291 972,89€.

❖ Les sports

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
QUALITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (9031201)	3 261 410,20	1 304 776,06
Investissements pluriannuels	3 261 410,20	1 304 776,06
	3 261 410,20	1 304 776,06

Les investissements réalisés sur la piscine écologique de Montreuil avaient permis de percevoir d'importantes recettes d'investissement en 2014 (3 198 789.23€). En 2015, la participation de la Ville de Montreuil sous forme de fonds de concours ayant été soldée en 2014 (1 830 377.00€), cela représente une importante perte de recettes en 2015. Un nouvel appel de fonds des subventions accordées par la Région Ile-de-France a permis à Est Ensemble de percevoir 558 169,04€ en 2015. Enfin le Département de la Seine-Saint-Denis a versé au bénéfice de la construction de la piscine écologique 680 049,59€ en 2015. Le solde de ces subventions ne pourra être appelé qu'une fois les travaux totalement achevés.

❖ **Emploi, formation, insertion et cohésion sociale**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (0061202)	100 000,00	-
	100 000,00	-

Le remboursement d'une avance de trésorerie versée en 2012 par Est Ensemble à l'association Mode d'Emploi dans le cadre du Plan Local d'Insertion et d'Emploi avait généré en 2014 une recette d'investissement 100 000.00€ ; cette recette n'est donc plus reconduite en 2015.

❖ **Habitat et renouvellement urbain**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
LUTTE CONTRE HABITAT INDIGNE (0021201)	32 032,00	364 293,00
Investissements hors AP	32 032,00	364 293,00
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (9021501)	338 317,00	443 000,00
Investissements pluriannuels	338 317,00	443 000,00
	370 349,00	807 293,00

Sur le programme « **lutte contre l'habitat indigne** » géré de manière pluriannuelle (en AP), l'opération de Résorption de l'Habitat Indigne du Pré Saint-Gervais avait bénéficié en 2014 d'un fonds de concours de la Ville du Pré Saint-Gervais pour un montant de 338 317.00€ ; ce fonds de concours est reconduit en 2015 pour le même montant. De plus, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a versé une subvention 103 423€ au bénéfice de l'opération de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) du 54 rue du Pré Saint-Gervais à Pantin.

En ce qui concerne les opérations gérées hors AP, la Caisse des Dépôts et Consignations avait versé en 2014 une subvention de 32 032.00€ de la réalisation du Plan de Sauvegarde de l'Habitat à Montreuil, au 12 rue Marcel Sembat. En 2015 les recettes d'investissement correspondent au remboursement d'une avance de trésorerie effectuée par Est Ensemble dans le cadre de la gestion de la copropriété de La Bruyère à Bondy (100 000€).

❖ **Prévention et valorisation des déchets**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
PRECOLLECTE ET COLLECTE DES DMA AU QUOTIDIEN (0161202)	1 190 833,46	-
PROSPECTIVE ET PREVENT° COLLECTE DECHETS (0161205)	10,00	4 043,00
	1 190 843,46	4 043,00

L'appel du solde des subventions liées à la réalisation de l'équipement de collecte pneumatique des déchets à Romainville, avait permis à Est Ensemble de percevoir en 2014 d'importantes recettes d'investissement sur cette fonction. En 2015, l'opération cofinancée étant achevée et en l'absence de nouvelle opération cofinancée, il n'y a pas eu de recettes perçues sur le programme de « **pré collecte et collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMS) au quotidien** ».

Sur le programme « **prospective et prévention de la collecte des déchets** », les recettes correspondent à des cautions perçues par Est Ensemble en contrepartie de la mise à disposition de composteurs. Un rattrapage sur l'émission des titres exécutoires relatifs à des composteurs délivrés en 2013 et 2014 a généré une recette de 4 043,00€. Néanmoins, ces recettes doivent pouvoir être remboursées et sont donc inscrites également en dépenses à titre prévisionnel en budget primitif.

❖ Espaces verts et environnement

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES (0041201)	16 050,00	
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES (0041202)	-	13 223,50
Investissements hors AP	-	29 273,50
ESPACES VERTS TRAMES ECOLOGIQUES CAEE (9041201)	625 571,00	
Investissements pluriannuels	625 571,00	-
	625 571,00	29 273,50

L'aménagement paysager et hydraulique du Parc des Guillaumes, inauguré en 2013, avait donné lieu en 2014 au versement d'un fonds de concours de la Ville de Noisy-le-Sec pour un montant de 625 571,00€. S'agissant du solde de la participation de la Ville, ce fonds de concours disparaît du compte administratif en 2015.

Le Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) a par ailleurs financé une action ciblée en manière « d'entretien des espaces verts communautaires » : 16 050,00€ ont été versés au bénéfice du Parc des Beaumont dans le cadre du dispositif « Nature 2000 ».

Enfin, la Région Ile-de-France a versé 10 000,00€ au titre du solde la subvention de l'étude préalable à élaboration du Plan de Prévention du Bruit et de l'Environnement (PPBE) et le premier acompte (3 223,50€) de sa participation à l'élaboration de l'étude de prospective énergétique.

❖ Aménagement urbain

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
EXPERTISE ENJEUX DE DEVELOPPEMENT URBAIN (0011202)	85 820,63	18 656,20
	85 820,63	18 656,20

L'étude pré-opérationnelle d'aménagement des espaces publics autour de l'arrivée de la ligne 11 du Métro est cofinancée par la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat du Grand Projet 3, ce qui a donné lieu au versement d'un acompte de 78 920,33€ sur le budget 2014.

Le plan guide de développement urbain aux abords du Tramway 1 sur Noisy-le-Sec et Montreuil a donné lieu au versement d'une subvention du Département de la Seine-Saint-Denis pour un montant de 6 900,30€ en 2014.

❖ **Action économique**

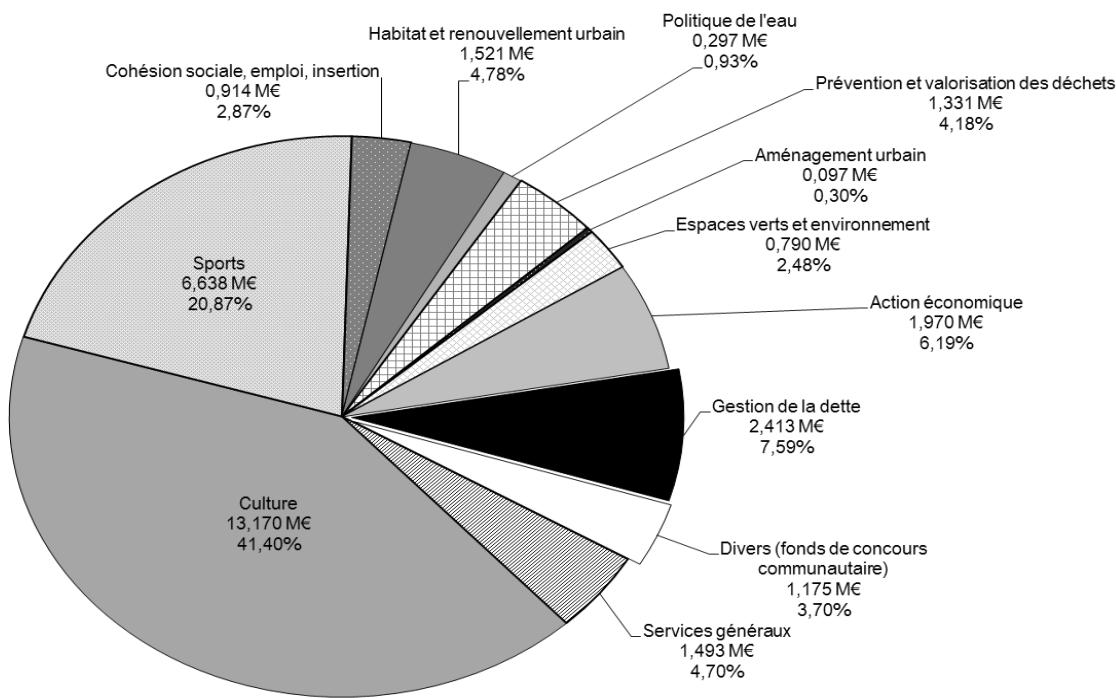
PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
PARCOURS IMMOBILIER POUR LES ENTREPRISES (0051201)	13 692,00	12 044,00
	13 692,00	12 044,00

Sur le « **parcours immobilier des entreprises** » les recettes d'investissement correspondent au remboursement de cautions des entreprises locataires des locaux de la pépinière Atrium à Montreuil.

2. Les dépenses réelles

Pour la seconde année consécutive, malgré un léger recul par rapport à 2014 (-5,5%), les dépenses réelles d'investissement (hors inscriptions liées au résultat et aux opérations sur lignes de trésorerie) dépassent sur le budget principal les 30 M€, confirmant l'effort soutenu d'Est Ensemble en faveur du développement de son territoire.

Leur décomposition fonctionnelle présentée dans le graphique ci-après confirme la prégnance des dépenses liées à la politique culturelle et sportive d'Est Ensemble, en lien avec la réalisation des importants projets de construction ou de réhabilitation d'équipements sur le territoire (piscine écologique de Montreuil, CRD de Romainville et Noisy-le-Sec, Cinéma Méliès,...). Ces deux secteurs concentrent plus de 60% des dépenses en 2015.



Les autres domaines d'intervention (habitat, cohésion sociale, action économique, prévention et valorisation des déchets, espaces verts et environnement,...) oscillent entre 0,500 M€ et 2 M€ en fonction de l'avancée des projets de chaque secteur.

Il est à noter la baisse sensible des crédits alloués aux moyens généraux de la collectivité (de 3,3 M€ à 1,49 M€ entre 2014 et 2015) ainsi que la relative stabilité de la part réservée à l'amortissement du capital de la dette (2,4 M€ contre 2,7 M€ en 2014)

a. Les fonds de concours communautaires

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
RELATIONS FINANCIERES AVEC COMMUNES (0111201)	413 755,80	1 175 447,07
	413 755,80	1 175 447,07

Plusieurs fonds de concours résiduels accordés aux villes entre 2010 et 2012 ont fait l'objet d'une demande de solde suite à l'achèvement des opérations soutenues par Est Ensemble. Il en est ainsi des montants accordés aux villes de Bobigny, Bondy, Montreuil et Romainville.

b. Les moyens de la collectivité

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
BATIMENTS DE L'ADMINISTRATION GENERALE (0091201)	1 221 689,78	287 482,28
PROSPECTIVE ET ETUDES BATIMENTS (0091202)	32 309,75	59 479,20
SYSTEMES D'INFORMATION (0101201)	1 110 743,80	834 717,57
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)	500 233,21	91 834,72
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	49 751,88	19 585,90
Investissements hors AP	2 914 728,42	1 293 099,67
INFORMATIQUE ET RESEAUX (9101201)		189 637,60
COMMUNICATION HORS MEDIA (9151202)		10 685,13
Investissements pluriannuels	-	200 322,73
	2 914 728,42	1 493 422,40

Les crédits du programme « **Bâtiments de l'administration générale** » (0,287 M€) en forte diminution par rapport à 2014, correspondent aux dépenses de gros entretien attendues sur ce type de bâtiments ; parmi les principaux travaux effectués, des reprises d'étanchéité, la réparation du joint de dilatation au niveau de la rampe du parking et divers cloisonnements de bureaux sur le Quadrium.

Parmi les « **Prospectives et études** » conduites sur les bâtiments, il convient de signaler la réalisation de l'audit conforme à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) obligatoire sur l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) qui a débouché sur l'adoption d'un calendrier précis de travaux et un engagement financier approuvé par le Conseil communautaire.

Au sein de l'enveloppe dédiée aux « **Systèmes d'information** », d'importants crédits ont été consacrés à l'amélioration du câblage de différents équipements (160K€) à l'acquisition de matériels informatiques (284k€), à l'achat de licences logiciels (298K€) ainsi qu'à la réalisation d'études en vue d'implanter de nouvelles solutions informatiques et logiciels (92 K€).

Les crédits dépensés au titre des « **Moyens logistiques** » correspondant pour l'essentiel au complément et au renouvellement du mobilier des équipements, ont de nouveau très sensiblement baissé.

Enfin l'enveloppe investissement du budget « **Communication** » (19K€) a notamment permis l'acquisition de mobiliers (présentoirs mobiles).

Certains projets à vocation pluriannuelle font l'objet d'une gestion en AP/CP : le développement **d'un réseau télécom très haut débit** sur le territoire dont l'avancement a été perturbé en 2015 par la nécessité de contracter un nouveau marché de travaux (189K€), le développement de **la signalétique des équipements de service public** (10,7K€) ainsi que la refonte du site d'est-ensemble décalé à 2016.

c. Présentation sectorielle (détail par grandes fonctions)

❖ **La culture**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE (0081201)	1 035 795,29	623 607,22
EQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES (0081202)	379 794,95	382 912,50
EQUIPEMENTS D'ENSEIGNE MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES (0081204)	352 734,99	1 082 669,97
SYSTEMES D'INFORMATION (0101201)	8 567,95	19 930,50
MOYENS LOGISTIQUES (0101202)	3 682,66	10 202,75
Investissements hors AP	1 780 575,84	2 119 322,94
EQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES (9081203)	5 246 425,96	5 019 277,29
ENSEIGNEMENT MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES (9081204)	3 733 637,36	5 002 967,48
SOUTIEN MAISON DE LA CULTURE 93 (9081205)	-	1 000 000,00
EQUIPEMENTS LECTURE PUBLIQUE (9081301)	23 666,40	11 040,00
SIGNALTIQUE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES (9151202)		17 229,92
Investissements pluriannuels	9 003 729,72	11 050 514,69
	10 784 305,56	13 169 837,63

L'enveloppe de crédits hors AP mandatée en 2015 a permis de réaliser, d'une part, les opérations de gros entretien renouvellement (GER) nécessaires sur les différents équipements communautaires (1,68 M€) et, d'autre part, de financer les dépenses liées à la mise en œuvre de la politique culturelle de l'agglomération proprement dite (364 K€).

La répartition des dépenses de GER par fonction des équipements se détaille comme suit :

- Conservatoires (y compris Le Pavillon de Pantin) : 944,7 K€
- Bibliothèques : 400,7 K€
- Cinémas : 341,4 K€

Parmi les principaux travaux réalisés cette année figurent la reprise de la toiture et d'éléments de structure sur le CRM de Bondy, la rénovation totale de la terrasse du CRD de Montreuil, le remplacement des moquettes de sol et divers travaux de peinture au cinéma André Malraux à Bondy, l'achèvement de l'aménagement du bar, divers reprise des sols et de réfection des sanitaires au Cinéma 104 à Pantin, le

réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée, la pose de films solaires sur la toiture et le remplacement de la centrale incendie de la Bibliothèque Denis Diderot à Bondy ainsi que différents aménagements au sein de la bibliothèque Desnos à Montreuil.

Les crédits d'investissement ont également permis l'augmentation des collections d'ouvrages proposées par les bibliothèques (234K€), l'acquisition d'instruments de musique dans les conservatoires (88 K€) ou encore l'achat d'équipement mobilier ou de projection dans les cinémas (41,5K€).

Concernant les projets d'envergure ou pluriannuels gérés en AP/CP, l'année 2015 restera marquée par la livraison et l'ouverture mi-août du nouveau complexe cinématographique Méliès (5,019 M€), l'avancée significative du projet de restructuration et d'extension du CRD de Romainville (3,1 M€) et dans une moindre mesure compte tenu de sa complexité du nouveau conservatoire de Noisy-le-Sec (1,87 M€). Est Ensemble a par ailleurs honoré son engagement en faveur du projet de réhabilitation de la MC 93 à Bobigny qui fait l'objet d'un fonds de concours (1 M€) de même que la construction de la nouvelle bibliothèque des Courtillères à Pantin, désormais réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la ville (11 K€ correspondant à l'achèvement des études de programmation).

❖ **Les sports**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
QUALITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (0031201)	591 345,87	1 016 236,81
Investissements hors AP	591 345,87	1 016 236,81
QUALITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (9031201)	9 584 039,02	5 621 445,25
Investissements pluriannuels	9 584 039,02	5 621 445,25
	10 175 384,89	6 637 682,06

L'enveloppe d'investissement hors AP sur le programme « **Qualité des équipements sportifs** » traduit pour l'essentiel (904 K€) les nombreux travaux de GER requis sur les différentes piscines du territoire. Ainsi en 2015, la piscine Edouard Herriot à Noisy-le-Sec a vu l'étanchéité de sa toiture entièrement refaite. Les supports de canalisation ont été repris sur le Centre nautique Jacques Brel à Bobigny ainsi que sur la piscine Beaufort à Bondy qui a également bénéficié d'une opération de mise en conformité électrique.

Des crédits ont également été consacrés à l'acquisition des différents équipements nécessaires à l'amélioration de la qualité quotidienne d'accueil des usagers des piscines (53 K€).

Le projet géré en AP/CP de **construction de la piscine écologique des Hauts de Montreuil**, en chantier tout au long de l'année 2015, continue de porter l'essentiel des crédits du secteur (5,6 M€) dans l'objectif d'une livraison et d'une ouverture mi-2016.

❖ **Emploi, formation, insertion et cohésion sociale**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
MAISONS DE L'EMPLOI ET GUICHETS UNIQUES (0061201)	2 072,72	10 188,51
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (0061202)	159 648,00	900 000,00
ACCES AU DROIT (0071201)		3 712,90
	161 720,72	913 901,41

La principale dépense réalisée sur le programme « **Accompagnement vers l'emploi** » correspond à l'avance de trésorerie (900 K€) consentie à l'association « Ensemble pour l'emploi » porteuse du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Les autres crédits sur les programmes « **Maisons de l'emploi et guichets uniques** » et « **Accès au droit** » correspondent aux interventions de gros entretien et de renouvellement réalisés sur les différents équipements gérés par Est Ensemble.

❖ **Habitat et renouvellement urbain**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
LUTTE CONTRE HABITAT INDIGNE (0021201)	531 426,98	499 775,31
Investissements hors AP	531 426,98	499 775,31
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (9021501)	861 748,88	1 021 056,36
Investissements pluriannuels	861 748,88	1 021 056,36
	1 393 175,86	1 520 831,67

A l'occasion du budget primitif 2015, afin notamment de mieux apprécier le volume des engagements pris en ce domaine par Est Ensemble, il a été décidé d'en généraliser la gestion en AP/CP plus pertinente compte tenu du caractère pluriannuel de ces projets et de leur dynamique de consommation très variable et donc très difficile à anticiper.

L'enveloppe de crédits consacrée au programme « **Lutte contre l'habitat indigne** » porte principalement les besoins des deux mécanismes de financement des travaux d'amélioration de l'habitat ancien et de lutte contre l'habitat indigne (FAAHP et FIQ) mais également la gestion en régie ou sous mandat de trois opérations de résorption de l'habitat indigne (RHI Raymond Lefebvre à Montreuil, RHI du Pré Saint-Gervais et RHI des Sept arpents à Pantin).

Ce sont ces trois derniers projets qui ont concentré l'essentiel des dépenses effectuées au cours de l'année écoulée (1,086 M€) suivi des versements de subventions au titre du dispositif FIQ de Pantin (118,7 K€) ainsi que de l'avance remboursable consentie à la copropriété La Bruyère à Bondy (100K€). Les autres crédits se répartissent entre les différentes opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) lancées sur le territoire.

❖ **Politique de l'eau**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
FLUX ENTRE BUD PRINCIPAL-BUD ANNEXE (0111210)	482 363,11	296 952,00
EAUX POTABLES (0191201)	108 305,70	-
	590 668,81	296 952,00

Les crédits du programme « **Flux entre le budget principal et le budget annexe** » d'assainissement traduisent la compensation par le budget principal de certains travaux de gros entretien concernant de fait le réseau des eaux pluviales et non celui des eaux usées auquel est dédié le budget annexe (297 K€).

❖ Prévention et valorisation des déchets

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
PRECOLLECTE ET COLLECTE DES DMA AU QUOTIDIEN (0161202)	1 284 334,65	831 297,27
MOYENS GENERAUX ET COMMUNICATION (0161203)	225 123,35	499 412,05
	1 509 458,00	1 330 709,32

L'enveloppe budgétaire du programme « Pré-collecte et collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) au quotidien » a principalement financé la fourniture, la mise en place ou la réparation de différents points d'apport volontaire aériens ou enterrés (437K€), la fourniture de bacs roulants aux usagers (279K€). En revanche, les études relatives à l'aménagement d'une nouvelle déchetterie sur la ZAC Acacia à Montreuil ont été stoppées suite au report du projet (43 K€).

Les moyens d'intervention se sont également accrus avec l'acquisition d'unités de stockage dans les déchetteries (38 K€), de véhicules de collecte (445K€) et l'achat de composteurs pour faciliter le recyclage des déchets verts (16,2K€).

❖ Espaces verts et environnement

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ESPACES VERTS FUTURES TRAMES ECOLOGIQUES (0041201)	4 775,90	107 490,48
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES (0041202)	59 924,00	87 484,00
Investissements hors AP	64 699,90	194 974,48
ESPACES VERTS TRAMES ECOLOGIQUES CAEE (9041201)	68,10	54 441,73
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES (9041202)	-	540 792,00
Investissements pluriannuels	68,10	595 233,73
	64 768,00	790 208,21

L'enveloppe consommée au titre du programme « **Espaces verts et trames écologiques** » correspond à plusieurs interventions sur le Bois de Bondy (travaux sur la passerelle et réfection des sols de l'aire de jeux) et le Parc des Beaumonts à Montreuil (réhabilitation des milieux ouverts).

Est Ensemble a également engagé plusieurs études au titre des « **Actions environnementales** » : la définition d'un référentiel en matière d'aménagement durable (13K€), la mise en place d'un réseau de chaleur sur l'ex-RN3 (43,8K€) et enfin sur son projet d'un schéma de trame verte et bleue (22 K€).

Les crédits de paiement réalisés sur l'AP relative à l'aménagement du Parc des Guillaumes correspondent au solde des travaux de la première tranche (54,4 K€). Par ailleurs, un premier versement est intervenu au titre de la participation d'Est Ensemble au projet ouvert en AP de résorption des points noirs du bruit (PNB) ferroviaire sur les communes de Bondy et de Noisy-le-Sec (540,8K€).

❖ Aménagement urbain

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
EXPERTISE ENJEUX DE DEVELOPPEMENT URBAIN (0011202)	158 930,60	96 780,00
FLUX ENTRE BUD PRINCIPAL-BUD ANNEXE (0111210)	2 417 209,71	-
	2 576 140,31	96 780,00

Les crédits ont principalement permis l'élaboration du projet urbain adopté fin 2015 qui vise à construire et porter une vision commune de l'avenir du territoire, à déterminer la meilleure stratégie pour améliorer sa dynamique urbaine et économique et ainsi la qualité de vie de ses habitants (81,8 K€). De même Est Ensemble a coordonné l'élaboration et la production d'un plan guide au titre du T1 (15 K€).

Pour information, il n'a pas été nécessaire de mobiliser à l'issue de l'exercice 2015 le flux de participation au budget annexe des projets d'aménagement spécifiquement dédié à l'équilibre de la ZAC des Lilas.

❖ Action économique

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
PARCOURS IMMOBILIER POUR LES ENTREPRISES (0051201)	63 577,60	1 888 209,18
AIDE AUX ENTREPRISES-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (0051202)	-	77 500,00
SYSTEMES D'INFORMATION (0101201)	1 306,48	496,80
COMMUNICATION HORS MEDIA (0151202)	14 040,00	3 300,00
	78 924,08	1 969 505,98

Les crédits d'investissement ont principalement permis d'avancer sur la faisabilité du projet de création de la pépinière d'entreprises et futur centre de ressources dédié à l'Eco-habiter et à l'artisanat à Pantin avec l'acquisition de la friche FIRMECA et la réalisation quelques études techniques complémentaires (1,7 M€).

Est Ensemble a par ailleurs confirmé sa prise de participation au capital de la SEMAEST (77,5 K€).

D'importants travaux ont enfin été réalisés sur la pépinière Atrium à Montreuil (184 K€) : amélioration générale de la sûreté du bâtiment avec la mise en place d'un contrôle des accès, divers travaux de reprise des peintures ou encore la création d'un espace de co-working.

Par ailleurs, le pôle des métiers d'art bénéficie d'un site internet entièrement refondu.

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La gestion pluriannuelle en autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) et crédits de paiement traduit la volonté politique de consacrer une enveloppe budgétaire déterminée à la réalisation de projets d'envergure ou d'un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique, dont le montant et l'impact sur plusieurs exercices justifient un suivi distinct.

Le suivi de ces engagements hors bilan fait l'objet d'états spécifiques produits en annexe des maquettes budgétaires qui en déterminent le montant global ainsi que l'échéancier prévisionnel d'exécution en crédits de paiement sur l'exercice en cours et suivants.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans le cadre d'une AP au cours d'un exercice. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie donc en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le recours à des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) en fonctionnement pour gérer la pluriannualité permet ainsi de satisfaire à l'exigence de tenue d'une comptabilité des engagements en ne faisant supporter à un budget que les seules dépenses effectivement réglées sur l'exercice.

L'enveloppe totale d'AP ouvertes sur le budget principal s'élève à plus de 121 M€.

Au cours de l'exercice 2015, 18,5 M€ de crédits de paiement ont été mandatés sur ces projets, concentrant 65,2% de l'effort d'équipement réalisé cette année par Est Ensemble. En l'état le montant des restes à mandater s'élève à 69,72 M€ fin 2015 (52,3 M€ nets des recettes attendues des villes et autres cofinancements : Région, ANAH, ANRU, CDC,...).

Situation des autorisations de programme au 31/12/2015

MONTANT DE L'AP	CP 2012-2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Au-delà
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE							
Dépenses	21,84 M€	1,88 M€	4,97 M€	3,42 M€	3,50 M€	2,58 M€	2,32 M€
Recettes	7,86 M€	1,07 M€	1,23 M€	1,30 M€	1,25 M€	0,80 M€	0,59 M€
INFORMATIQUE ET RESEAUX							
Dépenses	1,32 M€	0,19 M€	0,93 M€	0,20 M€			
COMMUNICATION							
Dépenses	0,22 M€	0,03 M€	0,19 M€				
QUALITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS							
Dépenses	47,37 M€	16,31 M€	5,55 M€				25,50 M€
Recettes	21,40 M€	7,62 M€	2,25 M€	1,21 M€			
ESPACE VERTS - FUTURE TRAME ECOLOGIQUE							
Dépenses	3,05 M€	2,00 M€	1,00 M€	0,04 M€			
Recettes	1,25 M€	1,25 M€					
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES							
Dépenses	0,77 M€	0,54 M€	0,23 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	
EQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES							
Dépenses	14,90 M€	13,85 M€	1,06 M€				
Recettes	8,53 M€	7,46 M€	0,45 M€	0,54 M€			

	MONTANT DE L'AP	CP 2012-2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Au-delà
CONSERVATOIRES DE MUSIQUE								
Dépenses	27,27 M€	14,74 M€	6,44 M€	5,86 M€	0,23 M€			
Recettes	13,72 M€	7,54 M€	4,95 M€	0,73 M€	0,51 M€			
EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE								
Dépenses	0,44 M€	0,00 M€	0,10 M€	0,17 M€	0,17 M€			
AUTRES ACTIONS CULTURELLES								
Dépenses	2,00 M€	1,20 M€	0,80 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
COLLECTE ET PRE-COLLECTE DES DMA AU QUOTIDIEN								
Dépenses	1,60 M€	0,00 M€	1,60 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
PARCOURS IMMOBILIER POUR LES ENTREPRISES								
Dépenses	0,25 M€	0,00 M€	0,13 M€	0,00 M€	0,13 M€			
Dépenses	121,03 M€	50,73 M€	23,00 M€	9,69 M€	4,02 M€	2,58 M€	2,32 M€	28,10 M€
Recettes	52,77 M€	24,94 M€	8,88 M€	3,79 M€	1,76 M€	0,80 M€	0,59 M€	1,62 M€

L'enveloppe totale d'AE ouvertes sur le budget principal s'élève à plus de 10 M€.

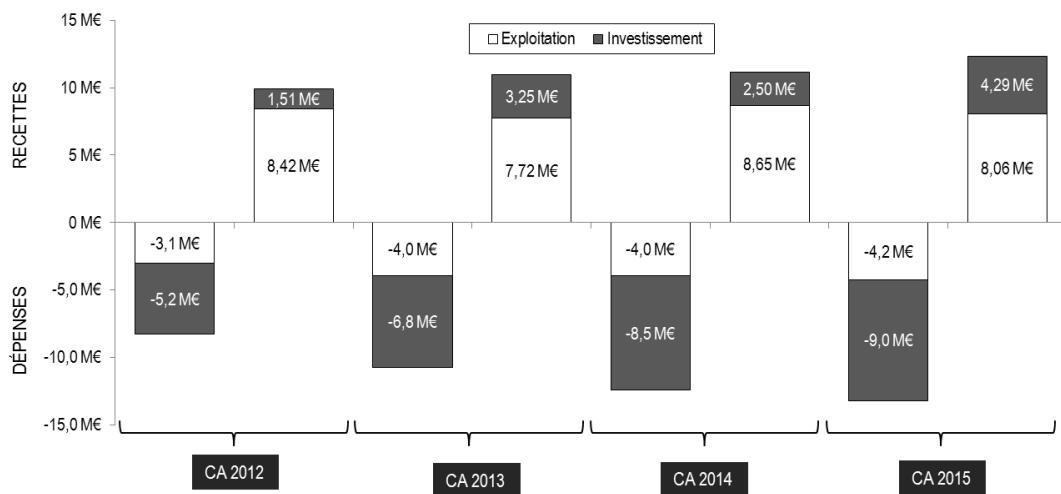
Au cours de l'exercice 2015, 675,8 K€ de crédits de paiement ont été mandatés sur ces projets, principalement sur la politique de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration de l'habitat. En l'état le montant des restes à mandater s'élève à 8,06M€ fin 2015

Situation des autorisations d'engagement au 31/12/2015

	MONTANT DE L'AE	CP 2012-2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Au-delà
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE						
Dépenses	8,61 M€	0,67 M€	2,58 M€	2,53 M€	1,84 M€	0,98 M€
COMMUNICATION						
Dépenses	1,45 M€	1,34 M€	0,12 M€			
Dépenses	10,07 M€	2,02 M€	2,70 M€	2,53 M€	1,84 M€	0,98 M€

III. LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

A. Présentation d'ensemble¹²



Les recettes réelles progressent entre 2014 et 2015 de 10,8% pour atteindre 12,35 M€. Pour l'analyse, il convient de distinguer les recettes de fonctionnement de celles d'investissement.

La baisse en fonctionnement, affichée au compte administratif (-6,9%), résulte principalement de la clôture anticipée de l'exercice suite au changement de statut d'Est Ensemble et du report de la perception d'une partie de la redevance d'assainissement en 2016.

Concernant les recettes d'investissement, le ressaut entre 2014 et 2015 (+72% à 4,29M€ en 2015) est quant à lui le fait d'un ressaut conjoncturel de versement des subventions par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

En dépenses, la progression est visible en fonctionnement (+7,3% à 4,2 M€ dont une partie liée à la régularisation de pertes de recettes sur exercices antérieurs) comme en investissement (+5,5% à 9 M€) en raison de la multiplication des interventions sur les ouvrages et de la réalisation de grands projets tels le dévoiement des réseaux du T1 ou l'élaboration du schéma des réseaux d'assainissement.

B. Le fonctionnement

1. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles de fonctionnement baissent de -6,9% par rapport à 2014, principalement de la clôture anticipée de l'exercice suite au changement de statut d'Est Ensemble et du report de la perception d'une partie de la redevance d'assainissement en 2016.

¹² Entendues hors inscriptions de résultat (lignes codifiées 001 et 002, 1068).

a. Les produits des services

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (0191203)	70 058,00	298 527,53
REDEVANCES ET PARTICIPATIONS (0191213)	8 551 754,10	7 674 237,45
	8 621 812,10	7 972 764,98

La collectivité effectue, à la demande des administrés, des travaux de raccordement d'assainissement sous le domaine public, entre le réseau et le regard de branchement situé en limite de propriété. Cette prestation de service donne lieu à remboursement auprès d'Est Ensemble dans les conditions prévues par l'article L1331.2 du Code de la Santé Publique, et a généré en 2015 une recette de 298 527,53€ sur le programme « **Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement** », contre 70 058,00€ en 2014.

Le budget annexe assainissement bénéficie des produits de diverses redevances inscrites sur le programme « **redevances et participations** » :

- La redevance d'assainissement collectif constitue la principale ressource du budget annexe assainissement ; elle aurait dû s'élever en 2015 à 8 024 278,80€ contre 7 555 116,27€ en 2014. Cependant la clôture de l'exercice 2015 ayant été anticipée par rapport aux exercices précédents, en raison de la transformation d'Est Ensemble en établissement public territorial du Grand Paris, le montant définitif de la redevance d'assainissement sur le quatrième trimestre 2014 n'a pas pu être rattaché dans sa totalité, faute d'en connaître le montant. La recette de la redevance d'assainissement effectivement inscrite au compte administratif pour 2015 s'élève donc à 7 054 058,00€. Cette redevance est perçue par Est Ensemble à la place des communes qui l'avaient mise en place, au titre de la compétence d'Est Ensemble en matière d'assainissement. Les tarifs de la redevance d'assainissement n'ont pas encore été harmonisés à l'échelle du territoire et l'élèvent en moyenne à 0,34€ par m³.
- La participation au financement de la gestion des eaux pluviales est versée par le budget principal à hauteur de 300 000,00€ en 2015, comme en 2015. En effet, la collecte et le traitement des eaux pluviales constituent un service public administratif à charge du budget général de la collectivité, contrairement à l'assainissement des eaux usées domestiques ou industrielles qui relèvent d'une mission de service public industriel et commercial.
- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une redevance exigible pour toute construction nouvelle donnant lieu à raccordement au réseau d'assainissement. Elle est perçue sur base des Permis de Construire, sous réserve qu'un raccordement effectif ait eu lieu. La PFAC remplace la PRE qui avait donné lieu en 2014 à un rattrapage de facturation et à une recette exceptionnelle de fonctionnement de 668 963,68€. En 2015, la PFAC a représenté une recette de 280 634,56€.
- Les Contrôles de Raccordement à l'Egout (CRAC) sont une prestation de service sollicitée par les administrés qui souhaitent disposer d'une attestation de raccordement à l'assainissement à l'occasion de mutations immobilières. Cette mission donne lieu à tarification depuis 2014 et a généré 39 544,89€ en 2014, contre 27 674,15€ en 2014.

b. Les recettes en régularisation

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
REGULARISATIONS (0111205)	82 868,08	
	-	82 868,08

Des « **apurements de charges rattachées** » génèrent des recettes de fonctionnement prévues lors de la décision modificative n°1 et qui s'élèvent à +82 868,08€.

2. Les dépenses d'exploitation

a. *Les ressources humaines et moyens généraux*

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
RESSOURCES HUMAINES MASSE SALARIALE (0191205)	1 212 121,67	1 324 165,00
MOYENS GENERAUX (0191206)	430 220,84	450 125,76
ACTION SOCIALE ET SANTE AU TRAVAIL (0191207)	27 245,13	28 779,23
RECRUTEMENT, FORMATION ET CONSEIL EN RH (0191208)	13 847,82	13 652,49
	1 683 435,46	1 816 722,48

Les crédits du programme « **Ressources humaines et masse salariale** » ont progressé sous l'effet en année pleine des recrutements intervenus en 2015. Cette hausse a pour corollaire celle des dépenses d'action sociale et de santé au travail. En revanche, les prestations annexes de recrutement, formation et conseil sont stables.

Le programme « **Moyens généraux** » regroupe l'ensemble des dépenses associées au bon fonctionnement du service de l'assainissement : carburant, entretien et réparation de la flotte des véhicules dédiés, achat des équipements de travail mais aussi énergie, fluides, loyers et taxes associés au Centre technique de Bobigny. Par ailleurs, il rembourse les dépenses supportées par le budget principal au titre des fonctions supports (systèmes d'information, quote-part sur les assurances véhicules, ressources humaines).

b. *Les dépenses d'intervention*

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (0191202)	480 881,07	501 321,63
GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (0191203)	1 281 794,71	1 458 807,32
GESTION SOLIDAIRE DE L'EAU COMMUNICATION (0191204)	36 247,85	5 230,09
REDEVANCES ET PARTICIPATIONS (0191213)	134 458,38	151 120,59
REGULARISATIONS (0111205)		30 513,11
	1 933 382,01	2 146 992,74

Les dépenses d'intervention ont pour principal objet l'entretien préventif des évaloirs permettant la collecte des eaux pluviales et plus largement celui des réseaux d'assainissement via différentes missions d'inspection, de curage, de dératification, etc. Ces deux enveloppes progressent sensiblement en 2015 qu'il s'agisse de la lutte contre les inondations (501,32€) ou de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (1,458 M€).

Le programme « Redevances et participations » a permis de régler les frais de recouvrement de la redevance d'assainissement et à la rémunération du délégataire du service au Pré Saint-Gervais (151,12 K€). Celui relatif à la gestion solidaire de l'eau porte l'adhésion d'Est Ensemble aux acteurs clés du secteur de l'assainissement (SAGE Marne Vive, ASTEE).

Les écritures de régularisation correspondent au remboursement de trop-versés sur des subventions perçues de l'AESN.

c. La charge d'intérêt de la dette

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
GESTION ACTIVE DE LA DETTE (0191211)	294 562,96	280 159,83
	294 562,96	280 159,83

La charge des intérêts (280,16 M€) est liée aux différents emprunts contractés avant le transfert de cette compétence à Est Ensemble.

C. L'investissement

3. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement augmentent fortement en 2015 (+72% à 4,29M€) principalement du fait d'un ressaut conjoncturel de versement des subventions par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

a. Les participations et subventions

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (0191202)	482 363,11	296 952,00
GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT (0191203)	338 983,60	2 077 421,11
Investissements hors AP	821 346,71	2 374 373,11
GESTION PATRIMONIALE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (9191203)		99 632,00
Investissements pluriannuels	-	99 632,00
	821 346,71	2 474 005,11

Sur le programme « **gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement** », géré hors AP comme géré de manière pluriannuelle, les recettes sont en nette progression. L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), principal partenaire institutionnel d'Est Ensemble en matière de politiques de l'Eau et de l'Assainissement, a diminué le montant des subventions notifiées à Est Ensemble à partir de 2015. Cependant, un important ratrappage effectué auprès de l'AESN afin d'obtenir le versement de subventions notifiées lors des exercices précédents a permis à Est Ensemble de percevoir une recette de 1,9M€ de subventions. De plus, une annulation de mandat sur exercice antérieur donnant lieu à un remboursement renforce les recettes perçues sur ce programme (+211 668,56€). Enfin des remboursements d'avances effectués sur marchés donnent ont généré une recette supplémentaire de 29 238,55€ sur 2015.

Le remboursement par le budget principal des dépenses d'investissement prises en charge par le budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales, et inscrites sur le programme « **Lutte contre les inondations** », est calculé en soustrayant aux dépenses d'investissement eaux pluviales réalisées en N-1, les recettes d'investissement eaux pluviales réalisées en N-1. A ce titre, les recettes versées par le budget principal en 2015 étaient de 296 952,00€ contre 482 363,11€ en 2014.

b. Le fonds de compensation de la TVA

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
RESSOURCES INVESTISSEMENT (0191210)	1 410 641,72	1 056 316,00
	1 410 641,72	1 056 316,00

Pour rappel, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est une dotation versée par l'Etat aux collectivités pour compenser la charge que représente la TVA sur leurs investissements. Est Ensemble perçoit le FCTVA trimestriellement sur le même exercice que celui de réalisation des dépenses éligibles (contrairement à d'autres collectivités qui le perçoivent en n+1 ou n+2). Habituellement, le quatrième trimestre ne pouvant être appelé qu'à l'issue de la clôture de l'exercice, les recettes de FCTVA d'un exercice correspondent en fait au FCTVA du quatrième trimestre de l'exercice n-1 et des trois premiers trimestres de l'exercice N.

En 2014 les recettes du FCTVA avaient bénéficiaient d'une régularisation portant sur le FCTVA perçu en 2012 (+ 407 080,07€). Hormis cette régularisation, on observe une certaine régularité dans la recette de FCTVA entre 2014 et 2015 (1,0M€ en 2014 et 1,1M€ en 2015). Cependant en 2015 Est Ensemble anticipé une partie de l'appel de fonds du quatrième trimestre en demandant le versement du mois d'octobre, soit 81 111€ supplémentaires réalisés sur 2015. Hormis le mois d'octobre, le FCTVA perçu en 2015 s'élève donc à 975 205€, soit presque exactement le même montant qu'en 2014.

c. Les prêts à taux zéro de Agence de l'eau

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
GESTION ACTIVE DE LA DETTE (0191211)	263 864,00	763 409,00
	263 864,00	763 409,00

Les recettes d'investissement sur le programme « **gestion active de la dette** » correspondent aux prêts à taux zéro consentis par l'Agence de l'Eau. Leur évolution est commentée au chapitre portant sur la dette.

4. Les dépenses d'investissement

a. Les moyens

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
MOYENS GENERAUX (0191206)	43 526,59	63 532,85
	43 526,59	63 532,85

Les dépenses correspondent pour l'essentiel à l'acquisition d'équipements de protection des personnels. Cette enveloppe porte également la refacturation par le budget principal des achats réalisés pour le compte du budget annexe (logiciels, équipements informatiques,...).

b. Les dépenses d'intervention

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (0191202)	323 787,93	358 040,56
GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT (0191203)	7 171 550,62	6 674 084,64
REGULARISATIONS (0111205)		8 750,00
Investissements hors AP	7 495 338,55	7 040 875,20
GESTION PATRIMONIALE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (9191203)		945 292,72
Investissements pluriannuels	-	945 292,72
	7 495 338,55	7 986 167,92

Le programme d'investissement sur les différents réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement a mobilisé d'importants crédits au cours de l'année 2015 (en hausse de près de 6,5% par rapport à 2014).

Répartition par ville des dépenses d'investissement 2015

Communes	Mandaté 2015
BAGNOLET	503 046,95 €
BOBIGNY	637 940,42 €
BONDY	1 375 067,24 €
LE PRE SAINT-GERVAIS	233 772,00 €
LES LILAS	305 952,24 €
MONTREUIL	1 847 434,61 €
NOISY-LE-SEC	461 248,45 €
PANTIN	552 801,55 €
ROMAINVILLE	1 358 990,01 €

Par ailleurs, l'exercice 2015 a été l'occasion d'introduire la gestion pluriannuelle des crédits sous forme d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement sur deux opérations d'envergure à la fois opérationnelle et financière portées par le budget annexe de l'assainissement : l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et de zonage des eaux pluviales et des eaux usées (370,5 K€) et les différents travaux de dévoiement et d'amélioration du réseau d'assainissement le long du tracé de prolongement du T1 jusqu'à Montreuil (574,5 K€).

c. Le remboursement du capital de la dette

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
GESTION ACTIVE DE LA DETTE (0191211)	957 336,00	915 498,24
	957 336,00	915 498,24

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

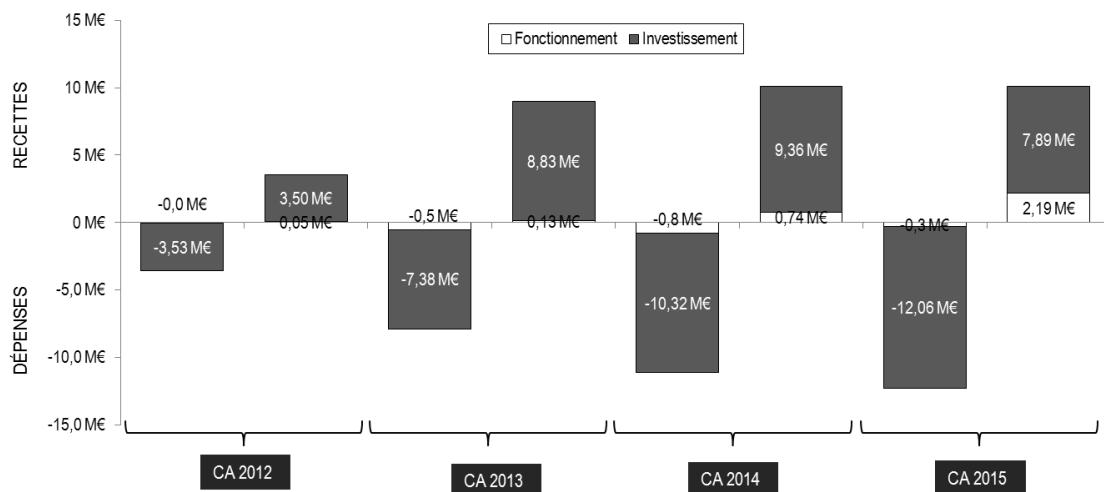
L'enveloppe totale d'AP ouvertes sur le budget principal s'élève à 17,57 M€.

Au cours de l'exercice 2015, 0,95 M€ de crédits de paiement ont été mandatés sur ces projets.

MONTANT DE L'AP	CP 2012-2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Au-delà
BASSIN DE RETENTION DES HAUTS DE MONTREUIL							
Dépenses	11,11 M€	0,00 M€	3,33 M€	3,33 M€	4,45 M€		
ZAC BOISSIERE MONTREUIL							
Dépenses	1,45 M€	0,37 M€	0,86 M€	0,23 M€			
ZAC FRATERNITE - MONTREUIL							
Dépenses	5,00 M€	0,57 M€	3,35 M€	1,08 M€			
Dépenses	17,57 M€	0,95 M€	7,54 M€	4,63 M€	4,45 M€		

IV. LE BUDGET ANNEXE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

A. Présentation d'ensemble¹³



En recettes, comme en dépenses, la section de fonctionnement de ce budget annexe porte pour l'essentiel les écritures liées à l'avancement du projet de la ZAC du Centre-ville des Lilas commentées ci-après. Hors ce projet, la seule recette de fonctionnement de ce budget correspond à la participation à son équilibre du budget principal.

La section d'investissement reflète plus complètement les nombreux autres projets d'aménagement engagés sur le territoire d'Est Ensemble ; la progression des dépenses entre 2014 et 2015 (+16,8% à 12,06 M€) est le reflet de leur avancée. La baisse des recettes qui passent de 9,36 M€ à 7,89 M€ (-16%) est quant à elle le résultat d'une mobilisation de l'emprunt moindre en 2015 qu'en 2014 (de 6,3M€ à 4,4M€).

LA ZAC DU CENTRE VILLE DES LILAS

Les écritures de la ZAC des Lilas sont spécifiques du fait de sa gestion en régie directe qui impose la tenue d'une comptabilité de stocks concrétisée par la passation annuelle d'écritures d'ordre ajustant la variation de l'encours.

En 2015, les dépenses ont pour l'essentiel consisté dans l'acquisition de plusieurs locaux commerciaux en VEFA. Parallèlement, quelques diagnostics et travaux de démolition sont intervenus sur différentes parcelles de l'ilot I.

En revanche, le règlement du dossier en cours avec la SCI FROMONT qui conteste le montant de son indemnité d'expropriation n'a pu avancer ; le report de ce dossier explique à lui seul le faible taux de réalisation de la section de fonctionnement du budget annexe.

Par ailleurs, Est Ensemble a réglé les intérêts d'emprunt et l'amortissement des deux emprunts spécifiques à ce projet dont l'un a pris fin cette année.

Côté recettes, outre le loyer dû par M. Haddouck, Est Ensemble a encaissé la vente d'un premier lot de l'ilot I à Nexity.

¹³ Entendues hors inscriptions de résultat (lignes codifiées 001 et 002).

B. Le fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement (hors ZAC des Lilas)

a. *La participation du budget principal*

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
PARTICIPATION DU BUD PRINCIPAL AU BA PA (0211201)	712 452,15	152 795,63
	712 452,15	152 795,63

La participation du budget principal au budget projets d'aménagement est liée à l'équilibre de la section de fonctionnement de la ZAC des Lilas. Cette année, le report d'une acquisition immobilière a permis d'améliorer l'équilibre de la ZAC et a permis de minimiser le besoin de financement traduit par la participation du budget principal à ce budget annexe.

2. Les dépenses de fonctionnement (hors ZAC des Lilas)

❖ **Les dépenses de concertation**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ZAC BOISSIERE MONTREUIL (0211202)	15 913,56	-
ZAC FRATERNITE (0211203)	-	13 550,00
ECOQUARTIER GARE DE PANTIN QUATRE CHEMINS (0211208)	1 003,34	-
	16 916,90	13 550,00

Les dépenses sur la ZAC Fraternité ont trait à la démarche de concertation entreprise sur ce projet.

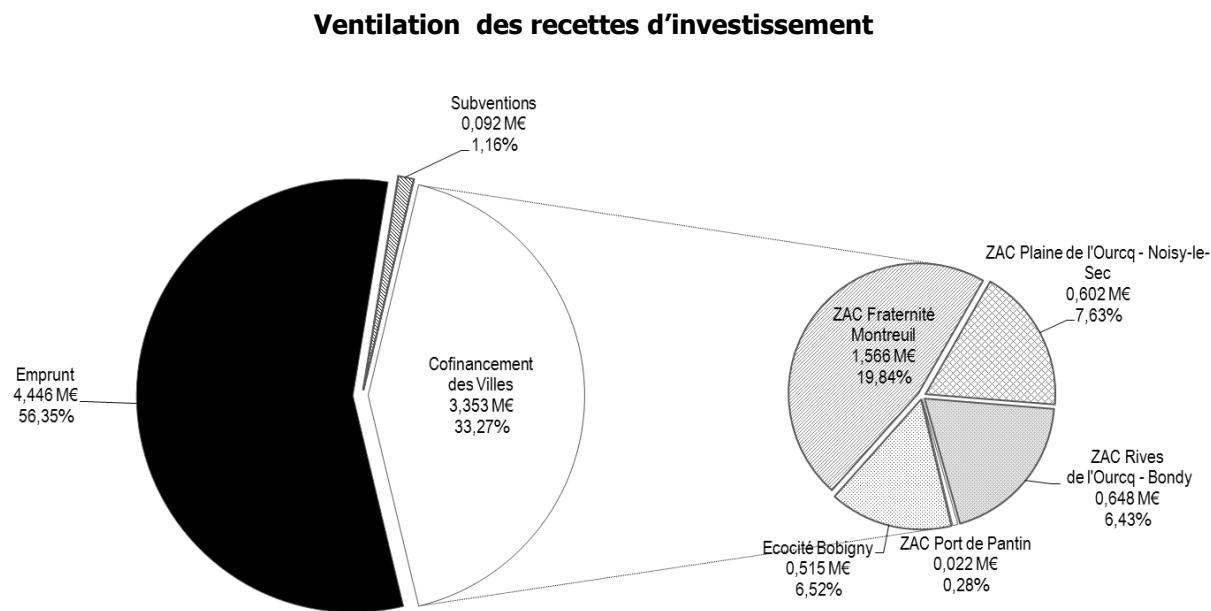
❖ **Les autres charges de fonctionnement**

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
REGULARISATIONS (0111205)	45 000,00	
GESTION ACTIVE DE LA DETTE BAPA (0211209)	2 255,45	55 716,55
	47 255,45	55 716,55

Le programme gestion active de la dette retrace, depuis la décision modificative sur le budget 2014 et le choix d'identifier le niveau d'emprunt nécessaire à l'équilibre spécifique de ce budget annexe, les crédits correspondant aux frais bancaires et charges d'intérêt de l'emprunt d'équilibre du budget annexe hors les écritures spécifiquement liées à la ZAC des Lilas. Cela explique la croissance de cette charge entre 2014 et 2015, charge cependant plus mesurée que prévue du fait du recours à une ligne de trésorerie.

C. L'investissement (hors ZAC des Lilas)

1. Les recettes d'investissement



a. *Le cofinancement des villes et autres subventions d'investissement*

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ZAC ECOCITE BOBIGNY (9211201)	514 800,00	514 800,00
ZAC BOISSIERE MONTREUIL (9211202)	-	18 906,69
ZAC FRATERNITE MONTREUIL (9211203)	1 585 660,00	1 588 899,00
ZAC PORT DE PANTIN (9211204)	820 924,00	21 778,00
ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY (9211205)		602 429,00
ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY (9211207)		683 300,00
ECOQUARTIER PANTIN QUATRE CHEMINS (9211208)	121 993,45	2 462,40
PNRQAD BAGNOLET (9211211)	-	12 079,00
	3 043 377,45	3 444 654,09

Les recettes d'investissement du budget annexe assainissement sont essentiellement constituées de participations versées par les Villes membres d'Est Ensemble ; elles diminuent fortement sur la « **ZAC Port de Pantin** », tandis qu'elles augmentent fortement sur les « **ZAC Plaine de l'Ourcq de Noisy** » et « **Rives de l'Ourcq de Bondy** ».

Les recettes réalisées en 2015 sur la « **ZAC EcoCité de Bobigny** » correspondent au montant de la participation fixé dans une convention financière de transfert, et s'élèvent à 514 800€ comme en 2013 et en 2014.

De même le montant des recettes réalisées en 2014 sur la « **ZAC Fraternité de Montreuil** » (1 588 899,00€) correspond à un cofinancement versé par la Ville de Montreuil.

Sur l' « **Ecoquartier Gare de Pantin – Quatre Chemins** » les subventions notifiées par la Région Ile-de-France visant à cofinancer la mission d'accompagnement de la démarche participative, l'étude d'impact, la

mission d'expertise juridique et la maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et environnementale, ont été soldées en 2014. En 2015, ne restait à percevoir que le solde de la subvention portant sur l'étude historique sur les entreprises ferroviaires, soit 2 462,40€.

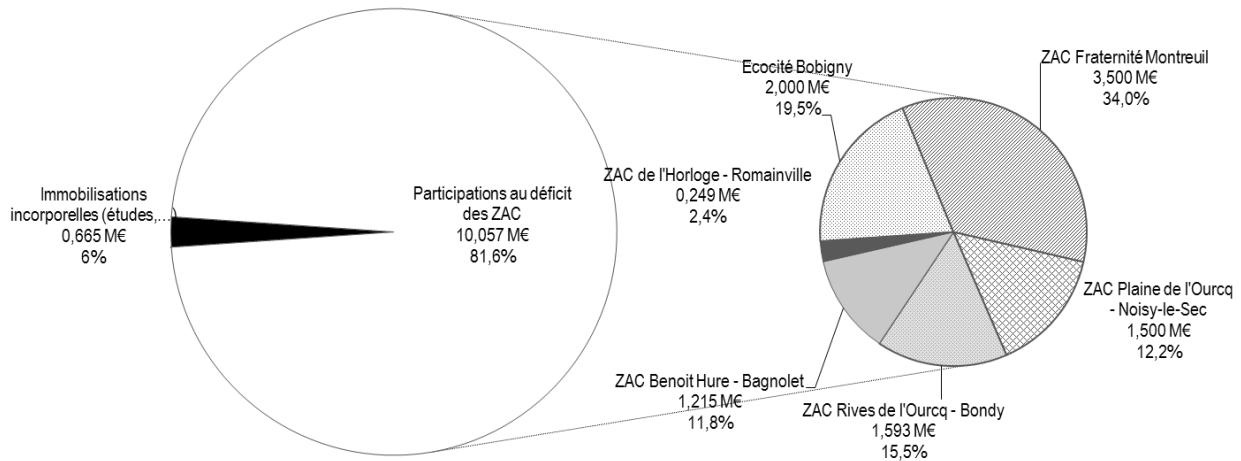
b. Participation du budget principal et emprunt

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
GESTION ACTIVE DE LA DETTE BAPA (0211209)	3 900 000,00	4 446 032,00
	6 317 209,71	4 446 032,00

Les recettes liées à la « **dette BAPA**» correspondent à un emprunt qui vient compenser la suppression de la participation du budget principal au budget annexe pour le financement des projets d'aménagement.

2. Les dépenses d'investissement

Ventilation des dépenses d'investissement



a. Les participations versées aux aménageurs et aux villes

Conformes aux conventions financières et patrimoniales de transfert des projets d'aménagement et aux différents traités de concession d'aménagement, les dépenses d'investissement correspondent pour l'essentiel au versement des participations dues soit aux aménageurs (9,5 M€), soit aux villes aux fins d'un partage à parité du déficit prévisionnel à terminaison (0,557 M€).

Elles ont également permis la réalisation d'un certain nombre d'études relatives au PNRQAD à Bagnolet, aux ZAC Fraternité et Boissière Acacia à Montreuil, à l'Eco-quartier de Pantin ou plus globales sur le Territoire de la Plaine de l'Ourcq (194,77 K€).

A ces crédits s'ajoutent le règlement des prestations spécifiques d'accompagnement juridique et financier d'Est Ensemble dans la conduite de ces différents projets (29,15K€).

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
ZAC ECOCITE BOBIGNY (9211201)	2 000 000,00	2 000 000,00
ZAC BOISSIERE MONTREUIL (9211202)	18 120,00	4 320,00
ZAC FRATERNITE MONTREUIL (9211203)	2 173 292,84	3 535 280,00
ZAC PORT DE PANTIN (9211204)	1 000 000,00	-
ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY (9211205)		1 500 000,00
ZAC CENTRE VILLE LES LILAS (9211206)	1 491 654,00	
ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY (9211207)	29 033,46	1 593 413,39
ECOQUARTIER PANTIN QUATRE CHEMINS (9211208)	210 302,39	54 487,69
PNRQAD BAGNOLET (9211211)	19 917,60	50 680,80
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE, FINANCIER ZAC ET AMGT (9211213)	126 060,29	29 153,28
ZAC BENOIT HURE BAGNOLET (9211214)	1 214 636,00	1 214 636,00
ZAC DE L'HORLOGE ROMAINVILLE (9211215)	1 749 140,00	249 140,00
TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ (9211216)	88 000,00	50 000,00
	10 320 156,58	11 796 111,16

b. Le remboursement du capital de la dette

PROGRAMME	CA 2014	CA 2015
GESTION ACTIVE DE LA DETTE BAPA (0211209)		260 000,00
	-	260 000,00

L'amortissement du capital sur l'exercice 2015 ne reflète ici que les emprunts contractés hors ZAC des Lilas.

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

L'enveloppe d'AP ouvertes sur le budget annexe projets d'aménagement s'élève à plus de 170 M€.

Au cours de l'exercice 2015, 10,28 M€ de crédits de paiement ont été mandatés sur ces projets. En l'état le montant des restes à mandater s'élève à 139,66 M€ fin 2015 (88,11 M€ nets des recettes attendues principalement des villes).

	MONTANT DE L'AP	CP 2012-2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Au-delà
ZAC ECOCITE BOBIGNY								
Dépenses	28,05 M€	9,00 M€	1,60 M€	1,60 M€	2,00 M€	2,00 M€	2,00 M€	9,85 M€
Recettes	6,69 M€	1,54 M€	0,51 M€	0,51 M€	0,51 M€	0,51 M€	0,51 M€	2,57 M€
ZAC BOISSIERE MONTREUIL								
Dépenses	15,51 M€	1,41 M€	2,70 M€	5,87 M€	5,53 M€			
Recettes	0,02 M€	0,02 M€						
ZAC FRATERNITE - MONTREUIL								
Dépenses	27,31 M€	5,84 M€	3,75 M€	3,13 M€	3,16 M€	3,00 M€	3,00 M€	5,44 M€
Recettes	14,20 M€	3,17 M€	1,63 M€	1,57 M€	1,57 M€	1,57 M€	1,57 M€	
ZAC PORT DE PANTIN								
Dépenses	9,15 M€	1,00 M€	2,00 M€	2,00 M€	2,00 M€	2,15 M€		
Recettes	21,40 M€	7,62 M€	2,25 M€	1,21 M€				
ZAC PLAINE DE L'OURCQ - NOISY-LE-SEC								
Dépenses	18,03 M€	1,53 M€	1,50 M€	1,50 M€	1,50 M€	1,50 M€	1,50 M€	9,00 M€
Recettes	7,18 M€	0,60 M€	0,20 M€	0,20 M€	0,20 M€	0,20 M€	0,83 M€	4,96 M€
ZAC CENTRE VILLE DES LILAS *								
Dépenses	4,98 M€	4,81 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,17 M€			
ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY								
Dépenses	21,30 M€	1,96 M€	0,00 M€	1,50 M€	1,50 M€	1,50 M€	2,40 M€	12,44 M€
Recettes	11,45 M€	0,68 M€	0,02 M€	1,19 M€	1,19 M€	1,19 M€	1,19 M€	5,97 M€
ECOQUARTIER PANTIN								
Dépenses	21,28 M€	0,63 M€	0,23 M€	0,29 M€	0,00 M€	2,52 M€	2,52 M€	15,10 M€
Recettes	14,97 M€	0,33 M€	0,05 M€	0,00 M€	0,00 M€	1,82 M€	1,82 M€	10,94 M€
PNRQAD BAGNOLET								
Dépenses	7,27 M€	0,07 M€	1,20 M€	1,20 M€	1,20 M€	1,20 M€	1,20 M€	1,20 M€
Recettes	3,01 M€	0,01 M€	0,50 M€	0,50 M€	0,50 M€	0,50 M€	0,50 M€	0,50 M€
ZAC BENOIT HURE - BAGNOLET								
Dépenses	5,35 M€	2,43 M€	1,71 M€	0,99 M€	0,21 M€			
ZAC DE L'HORLOGE - ROMAINVILLE								
Dépenses	11,83 M€	2,00 M€	1,75 M€	2,25 M€	5,25 M€	0,58 M€		
TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ								
Dépenses	0,31 M€	0,14 M€	0,17 M€					
Recettes	0,06 M€	0,00 M€	0,06 M€	0,00 M€				
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET FINANCIER								
Dépenses	0,31 M€	0,20 M€	0,08 M€	0,03 M€				
Dépenses	170,68 M€	31,02 M€	16,69 M€	20,35 M€	22,52 M€	14,44 M€	12,62 M€	53,04 M€
Recettes	78,99 M€	13,99 M€	5,23 M€	5,19 M€	3,97 M€	5,80 M€	6,42 M€	24,94 M€

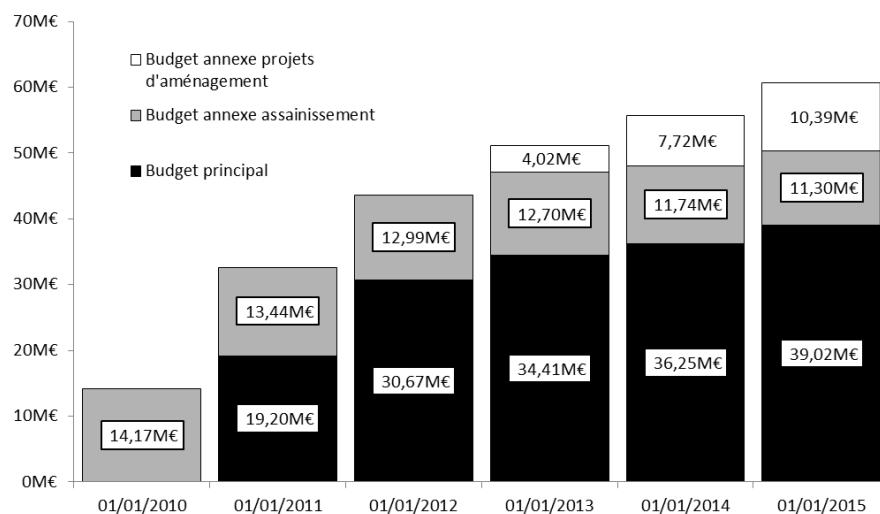
IV. DETTE ET GESTION DE TRESORERIE

A. La dette propre

1. Eléments consolidés de présentation

L'encours de dette consolidé d'Est Ensemble représentait 60,71 M€ au 31 décembre 2015 (en hausse de 9% par rapport à 2014), réparti à 64,3% sur le budget principal, à 18,6% sur le budget d'assainissement et à 17,1% sur le budget d'aménagement.

Les deux derniers exercices sont remarquables de la part croissante prise par le besoin de financement du budget annexe des projets d'aménagement, conséquence directe de l'avancée des opérations et du choix, fin 2014, de faire directement supporter par le budget annexe son besoin d'emprunt dans un souci d'une meilleure lisibilité des coûts.



Au cours de l'année écoulée, la charge de la dette consolidée sur les trois budgets a représenté :

- 1,25 M€ de crédits pour le règlement, en section de fonctionnement, des intérêts échus sur la période
- 5,1 M€ de crédits d'investissement au titre de l'amortissement du capital des emprunts contractés.

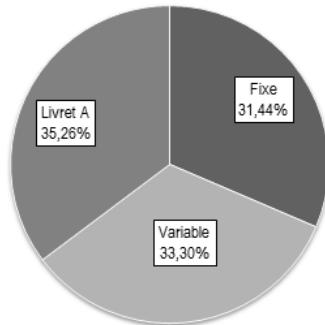
Combinée à la mise en place d'une ligne de trésorerie, l'exercice budgétaire 2015 ponctué par deux décisions modificatives, en octobre puis en décembre, a permis, d'une part, de retarder jusqu'à la date limite de leur échéance de mobilisation le tirage des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignation fin 2014 (ce qui explique le niveau contenu des intérêts par rapport à 2014) et, d'autre part, de mobiliser un emprunt d'équilibre ramené de 36,1 M€ en budget primitif à 13 M€ après la seconde décision modificative.

Cet emprunt d'équilibre a fait l'objet de deux contrats signés le 7 décembre 2015 pour un montant de 6,5M€ chacun, à taux fixe (1,55%) et remboursables sur une durée de 15 ans. L'échéance de mobilisation a été fixée à 6 mois, soit au 4 juillet 2017.

Ils sont dans la continuité de la politique prudentielle d'emprunt suivi par Est Ensemble qui a permis de diversifier la répartition par type de risque entre taux fixe et taux indexés (variable classique et Livret A).

Dette par nature et type de taux au 31/12/2015

	Emprunts	Capital restant dû	Taux moyen
Emprunts	97	48 893 135 €	2,36%
Emprunts obligataires	1	4 900 000 €	4,30%
Revolving consolidés	0	0 €	0,00%
Revolving non consolidés	1	6 916 250 €	1,53%
Total dette	99	60 709 385 €	2,41%

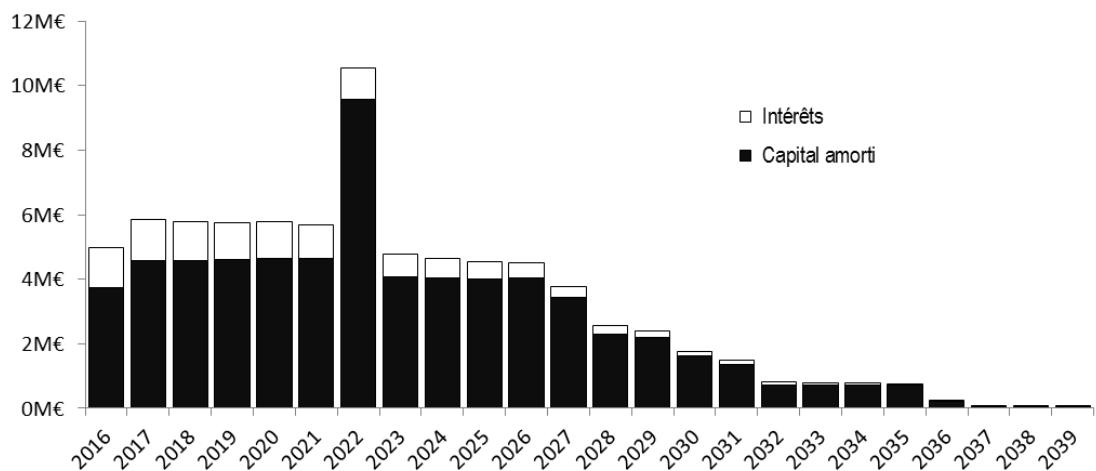


La dette est principalement contractée auprès de 5 établissements bancaires dont par niveau décroissant d'engagements la Caisse des dépôts et consignations (41,9% de l'encours projeté au 31 décembre 2015), la Caisse d'épargne (19,7%), le Crédit Agricole (11,4%), la CACEIS (seul emprunt obligataire pour 8,07%), la SFIL CAFFILL (6,79%). Est Ensemble peut également compter sur les prêts à taux zéro (ou PTZ) consentis par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (4%).

Il convient enfin de préciser que l'intégralité de cette dette bénéficie aujourd'hui de la note « 1A » soit la note la plus sûre d'après la charte de bonne conduite Gissler.

2. Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette présente une projection du règlement, au cours des années futures, de l'amortissement du capital et du règlement des intérêts du capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2015.

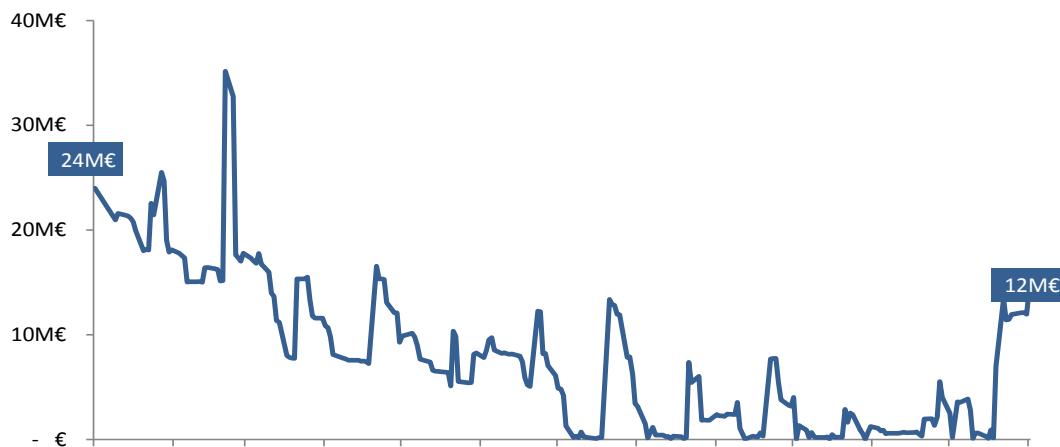


Ce graphique permet d'ores et déjà de constater le poids conséquent de la charge de la dette sur la période 2017-2021 (de l'ordre de 5,6 M€ en moyenne par an dont plus 1,1 M€ d'intérêt servis annuellement). Il invite également à considérer l'échéance en 2022 du remboursement *in fine* de l'emprunt obligataire souscrit à la création de la Communauté d'agglomération qui explique le ressaut.

B. La gestion de trésorerie

La balance d'entrée du compte de la Communauté d'agglomération s'établissait à 34,18 M€ au 1^{er} janvier 2014. Elle est tombée à 24 M€ à l'issue de l'exercice.

Evolution quotidienne de la trésorerie au cours de l'année 2015



Cet élément, ajouté au faible niveau du solde entre les encaissements attendus (fiscalité, dotations et redevances représentant environ 23 M€) et les décaissements obligatoires (versement mensuel de l'attribution de compensation, des salaires et de la charge de la dette soit en moyenne 19 M€), a exigé le renforcement du suivi quotidien de la trésorerie.

Pour faciliter cette gestion par la collectivité, une ligne de trésorerie a été souscrite à hauteur de 12M€ auprès de la Caisse d'épargne Ile-de-France à des conditions particulièrement avantageuses : taux d'intérêt applicable attractif (EONIA + 0,64%), faiblesse des frais de non utilisation (0,08%) ainsi que des frais de dossier (6 000€). Le coût de son utilisation sur le dernier semestre 2015 s'élève à environ 21,2 K€.

La mise en place de cet outil de gestion active a permis de retarder la mobilisation des emprunts souscrits fin 2014 auprès de la Caisse des dépôts et consignation et donc d'en diminuer significativement la charge d'intérêts.